

POUR AFFICHAGE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 7 JUILLET 2017

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Désignation du secrétaire de séance (5.2.6)

Le Président de Vitré Communauté soumet à l'approbation de l'assemblée, la désignation du secrétaire de séance.

Il est procédé au vote :

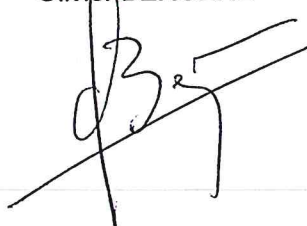
Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, désignent Teddy REGNIER, secrétaire de la présente séance.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017 ,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

**- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire
du 12 mai 2017 (5.2.6)**

Le Président de Vitré Communauté soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal de la séance du 12 mai 2017, visé par le secrétaire de séance, M. Teddy REGNIER et adressé à chaque conseiller communautaire.

Il est procédé au vote :

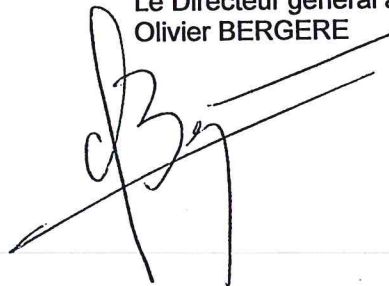
Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017 ,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 0	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHÉMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIÈRE - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIÈRE, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIÈRE, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbree (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbree (suppléant), Christophe FESSELIÈRE de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017****- Information du Conseil communautaire sur les décisions prises par le Bureau
dans le cadre de sa délégation de compétence (5.2.6)****22 MAI 2017**

DB 2017-035 : Actions en faveur des ménages en difficulté - MOUS/PDALHPD/ Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique : Convention avec SOLIHA Ile-et-Vilaine

Les membres du Bureau communautaire ont décidé :

- d'adopter le partenariat entre Vitré Communauté et SOLIHA Ile-et-Vilaine suivant les conditions inscrites dans la convention ;
- d'autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

DB 2017-036 : Action en faveur des "ménages propriétaires occupants" - Aide à la décision dans le cadre du programme « Habiter mieux » : convention 2017 avec SOLIHA 35

Les membres du Bureau communautaire ont décidé :

- de valider le partenariat entre Vitré Communauté et SOLIHA Ile-et-Vilaine suivant les conditions inscrites dans la convention ;
- d'autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

DB 2017-037 : Participation au fonctionnement de l'Agence d'information pour le logement d'Ile-et-Vilaine (ADIL)

Les membres du Bureau communautaire autorisent :

- le versement d'une cotisation à l'ADIL à hauteur de 12 500 €,
- le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

DB 2017-038 : Fonds de concours aux communes - Mandat 2014-2020

Les membres du Bureau communautaire approuvent l'attribution du fonds de concours 2014-2020 aux projets suivants :

Commune	Date demande subvention	Date réception dossier complet	Description de l'opération	Montant HT opération	Montant subventions	Autres fonds de concours Vitré Cté déjà attribués	Fonds de concours Vitré Communauté	% subventions
CHAMPEAUX	18/04/2017	18/04/2017	Réfection de l'éclairage de la Collégiale	56 711,00 €	10 000,00 €		23 355,50 €	58,820/0
MOUSSE	27/03/2017	27/03/2017	Aménagement de sanitaire et de douche pour l'atelier communal	2 742,00 €			1 371,00 €	50,000/0
ST JEAN SUR VILAINE	11/04/2017	11/04/2017	Construction du restaurant scolaire municipal	538 467,00 €	179 790,00 €		133 000,00 €	58,090/0
TOTAL							157 727 €	

DB 2017-039 : Versement d'une subvention à l'association Inser'volant 35, auto-école associative

Les membres du Bureau communautaire ont décidé :

- de valider les termes de la convention ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant ;
- d'autoriser le versement de cette subvention pour l'année 2017 à hauteur de 6 000 €, inscrite au budget primitif, à l'association Inser'volant35.

DB 2017-040 : Demande de subvention et signature de la convention avec l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de Vitré pour le dispositif "garde d'enfants à domicile aux horaires atypiques"

Les membres du Bureau communautaire ont décidé :

- d'autoriser le versement de la subvention à l'ADMR de Vitré pour le dispositif « garde d'enfants à domicile aux horaires atypiques » d'un montant de 14 200 €, ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire au titre de

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ile-et-Vilaine le

12 JUL. 2017

DB 2017-040 : Demande de subvention et signature de la convention avec l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de Vitré pour le dispositif "garde d'enfants à domicile aux horaires atypiques"

Les membres du Bureau communautaire ont décidé :

- d'autoriser le versement de la subvention à l'ADMR de Vitré pour le dispositif « garde d'enfants à domicile aux horaires atypiques » d'un montant de 14 200 €, ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire au titre de l'année 2017. ;

- d'autoriser Le Président à signer la convention.

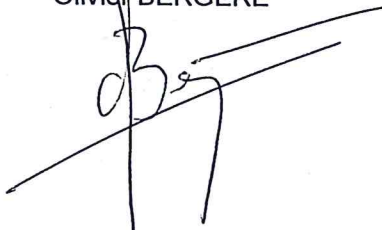
DB 2017-41 : Versement d'une subvention pour l'installation d'internet par satellite dans le cadre de la résorption des zones blanches sur le territoire de Vitré Communauté (Madame Marie-Genevieve Salmon)

Les membres du Bureau communautaire autorisent le versement de cette subvention à hauteur de 125,69 €.

Le Conseil communautaire, prend acte de cette information.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017 ,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 0	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBOUÇ - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017****- Information du Conseil communautaire sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de compétence (5.2.6)**

DP 2017-017 : Décision du Président portant attribution d'un marché passé selon une procédure adaptée (MAPA) pour l'acquisition de 2 baies informatiques (1.1.10)

Le Président de Vitré Communauté attribue le marché n°2017VC14 pour l'acquisition de 2 baies de stockage informatique à l'entreprise DSML de Nantes (44) pour un montant de 40 449,00 € H.T.

DP 2017-018 : Décision du Président portant attribution d'un marché à procédure adaptée pour la création du site internet du réseau des restaurateurs « L'Effet Vitré » (1.1.10)

Le Président de Vitré Communauté attribue le marché n° 2017VC16 à l'agence Révélations (35510 - Cesson Sévigné) pour un montant de 4 626,00 € H.T.

DP 2017-019 : Décision du Président portant signature d'un avenant de transfert pour le marché de terrassements, voirie, assainissement dans le cadre des travaux de viabilisation de la zone d'activités de la Grande Haie à Vitré (1.1.8)

Le Président de Vitré Communauté décide de signer un avenant n°5 au marché n°184/06 intervenu entre la ville de Vitré et le groupement PIGEON TP / TPB / DEHE TP, et validant le transfert du marché à Vitré Communauté à compter de la date de notification de l'avenant n°5.

DP 2017-020 : Décision du Président portant signature d'un avenant de transfert pour le marché de maîtrise d'œuvre de la zone d'activités de la Grande Haie à Vitré (1.1.8)

Le Président de Vitré Communauté décide de passer un avenant n° 2 au marché n°30/05, intervenu entre la ville de Vitré et la société SETUR, validant le transfert du marché à Vitré Communauté à compter de la date de notification de l'avenant n°2.

DP 2017-021 : Décision du Président portant attribution d'un marché à procédure adaptée pour le désamiantage et le remplacement de la couverture et du plafond suspendu d'un bâtiment technique sise route de la Guerche à Vitré (1.1.10)

Le Président de Vitré Communauté attribue les marchés de travaux comme suit :

Désignation	Entreprise attributaire	Montant HT (y compris option(s) et / ou variante(s) le cas échéant)
Lot Désamiantage	TOURNEUX Sarl (35500 Vitré)	72 026,96 €
Lot Couverture	MARTIN CONSTRUCTION Sarl (35640 Martigné Ferchaud)	34 356,23 €
Lot Faux-plafonds	SBPA Sarl (35133 Lécousse)	15 597,75 €

DP 2017-022 : portant attribution d'un marché subséquent pour l'acquisition de matériel informatique pour Vitré Communauté (1.1.7)

Le Président de Vitré Communauté attribue le marché subséquent n°2017VC13 à la société IDEAL CONCEPT (35500 Vitré) pour un montant de 24 802,87 € H.T.

DP 2017-023 : Acquisition d'une parcelle de terre à ERBREE (3.1.1)

Le Président de Vitré Communauté décide d'acquérir, par acte notarié passé en l'étude de Me François BUIN, notaire associé à Vitré, auprès de M et Mme Benoît ROZE, domiciliés à Mondevert lieu-dit

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUIL. 2017

« Le Passoir », la parcelle, non bâtie, cadastrée section E n°1810, d'une surface de 95 m², située au lieu-dit « La Huperie », sur la commune d' Erbrée moyennant le prix de 190 €.

DP 2017-024 : portant signature d'un avenant au marché n° 2017VC0107 (1.1.8)

Le Président de Vitré Communauté décide de conclure un avenant n°1 au marché 2017VC0107 conclu avec la société VOLUTIQUE pour un montant de 2 256,95 € H.T.

DP 2017-025 : signature de marchés de travaux passés en procédure adaptée (M.A.P.A.) pour la rénovation des installations de ventilation du bâtiment tertiaire à Etelles (1.1.10)

Le Président de Vitré Communauté attribue les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

Désignation	Entreprise attributaire	Montant HT (y compris option(s) et / ou variante(s) le cas échéant)
Ventilation	HERVE THERMIQUE 35577 Cesson Sévigné	58 699,81 €
Menuiseries	HERVE THERMIQUE 35577 Cesson Sévigné	11 912,55 €

DP 2017-026 : portant attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre en vue de la requalification et l'extension du parc d'activités du Haut Montigné

Le Président de Vitré Communauté attribue le marché n°2017VC0901 au groupement de maîtrise d'oeuvre agence Coûasnon (mandataire) / Infraconcept / Eau et Débit / Polenn, pour un montant total prévisionnel de 62 710,00 € H.T. (tranche ferme et tranche optionnelle n°1), soit un taux d'honoraires de 3,48 %.

DP 2017-027 : portant signature d'un avenant au marché n° 2014023 pour l'exploitation du réseau de transport urbain - Ligne ETV.com (1.1.8)

Le Président de Vitré Communauté décide de signer, avec la société KEOLIS ARMOR, titulaire du marché n°2014023, un avenant n°2 d'un montant de – 23 194,82 € H.T. correspondant à la suppression, à compter du 3 juillet 2017, de 3 trajets sur la ligne ETV.com.

DP 2017-028 : portant signature d'un avenant au marché n° 2014024 pour l'exploitation du réseau de transport urbain - Ligne Vitré - La Guerche (1.1.8)

Le Président de Vitré Communauté décide de signer, avec la société HERVE TRANSPORTS, titulaire du marché n°2014024, un avenant n°3 d'un montant annuel de 13 104,00 € H.T. correspondant à la mise en place, à compter du 10 juillet 2017, d'un aller-retour le samedi entre Vitré et la Guerche.

DP 2017-029 : portant signature d'un avenant au marché n° 2014025 pour l'exploitation du réseau de transport urbain – secteur Vitré ville, Pocé-les-Bois et Montreuil-sous-Pérouse (1.1.8)

Le Président de Vitré Communauté décide de signer avec la société KEOLIS ARMOR, titulaire du marché n° 2014025, un avenant n°2 d'un montant de 2 820,00 € H.T. correspondant à la prestation de mise aux couleurs des bus sur la base du nouveau nom de réseau « Vit'obus »

DP 2017-030 : portant signature du marché n° 2017VC22 passé en procédure adaptée pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée (1.1.10)

Le Président de Vitré Communauté attribue le marché n° 2017VC22 à l'entreprise Solvert (35770 Vern sur Seiche) pour l'acquisition d'une tondeuse Toro Groundsmaster 7210 – 30487 pour un montant de 23 275,00€ H.T. conformément à la proposition en date du 16 juin 2017,

Le Conseil communautaire, prend acte de cette information.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUIL. 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Modification des statuts de la Communauté d'agglomération : ajout de compétences obligatoires et facultatives relatives à la GEMAPI au 01/01/2018 (5.7.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), qui a créé la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui confie au bloc communal une compétence obligatoire en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre, au plus tard au 1er janvier 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les présentations en réunion des vice-présidents du 15 mai 2017, ainsi qu'en Bureau communautaire du 22 mai 2017 ;

Considérant que cette compétence comprend les missions obligatoires suivantes listées à l'article L 211-7 du code de l'environnement sous les items suivants :

- item 1°) : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- item 2°) : l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- item 5°) : la défense contre les inondations et contre la mer ;
- item 8°) : la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Considérant que cette compétence et ces missions obligatoires seront transférées automatiquement aux EPCI à fiscalité propre, à compter du 1er janvier 2018 ;

Considérant que les EPCI pourront ensuite transférer tout ou partie de cette compétence à des groupements de collectivités, sous forme de syndicats mixtes (syndicats de rivière, Etablissement Public Territorial de Bassin, Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des eaux...) ;

Considérant que cette nouvelle compétence recouvre des actions mises en œuvre aujourd'hui par l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vilaine (EPTB Vilaine) pour ce qui relève de la Prévention des Inondations et par les syndicats de bassins versants (Chevré, Haut-Couesnon, Vilaine Amont, Seiche, Oudon et Semnon sur le territoire de Vitré Communauté) pour ce qui relève de la Gestion des Milieux Aquatiques ;

Considérant que les syndicats de bassins versants et l'EPTB Vilaine exercent également d'autres missions, non obligatoires, mais nécessaires à une action cohérente de préservation de la qualité de l'eau à des échelles hydrographiques locales (affluents) et globales (Vilaine), à savoir la lutte contre les pollutions, la maîtrise des eaux pluviales et de l'érosion, le suivi de la qualité de l'eau, la concertation avec les acteurs et

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **12 JUIL. 2017**

la coordination des actions ;

Considérant que ces missions non obligatoires sont également listées à l'article L 211-7 du code de l'environnement) sous les items suivants :

- item 4°) : la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- item 6°) : la lutte contre la pollution ;
- item 11°) : la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- item 12°) : l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

Considérant que, depuis plusieurs mois, des discussions ont lieu entre les structures de bassin versant et les EPCI limitrophes concernés pour mettre en place une organisation cohérente garante de la pérennité des actions en cours, au regard des enjeux importants de reconquête de la qualité de l'eau pour le territoire, ainsi que pour imaginer de nouvelles échelles de travail qui permettront de renforcer la portée des stratégies et des actions ;

Considérant que ces échanges ont abouti aux orientations suivantes :

- l'intégration dans les statuts des missions obligatoires telles que prévues par la loi ;
- l'intégration dans les statuts de missions facultatives telles qu'actuellement exercées par les syndicats de bassins versants ;
- le transfert éventuel de tout ou partie de ces compétences à un ou des syndicats de bassin versant et/ou à l'EPTB Vilaine à échéance du 1er janvier 2018 selon des modalités qui seront précisément définies ultérieurement ;

Considérant que, par ailleurs, les EPCI ont souhaité que soient entamées dès à présent, les démarches de rapprochement entre les syndicats de bassin versant et le travail de concertation sur la gouvernance, l'organisation et les moyens financiers de ces futures structures ;

Considérant que l'intégration de ces compétences dans les statuts de la Communauté d'Agglomération est la première étape de cette réorganisation de l'action autour de la gestion du grand cycle de l'eau ;

Il vous est proposé :

- **d'acter le transfert automatique à Vitré Communauté des compétences obligatoires et d'ajouter un alinéa dans ses statuts, à compter du 01/01/2018, sous la forme suivante :**

« 5°) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement », conformément à l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités territoriales ;

- **d'approuver l'ajout des compétences optionnelles citées ci-dessus et d'ajouter dans les compétences facultatives des statuts de Vitré Communauté, à compter du 01/01/2018, un article comprenant :**

- la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, et la lutte contre l'érosion des sols ;
- la lutte contre la pollution ;
- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

- **d'approuver cette modification des statuts de la Communauté d'Agglomération à compter du 1er janvier 2018 ;**

- **d'autoriser le Président à notifier la présente délibération aux communes.**

A compter de la notification de cette délibération du conseil communautaire au Maire de chacune des

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un

recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUL. 2017

communes membres, le conseil municipal de chaque commune disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée (2/3 des communes représentant 50% de la population ou inversement + accord de la commune représentant au moins le quart de la population totale).

La décision de modification est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département intéressé.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017 ,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents : 46
Votants (dont 8 pouvoirs) : 54

L'an deux mille dix sept, le sept juillet
le Conseil communautaire étant réuni à VITRE
après convocation légale,
Date de convocation : le 30/06/2017

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIÈRE - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHÉ DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHÉ DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHÉ, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNÉ DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIÈRE, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIÈRE, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIÈRE de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOÏLEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Redéfinition de l'intérêt communautaire des chemins de randonnée (5.7.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°91 en date du 4 mai 2015 définissant l'intérêt communautaire, et en particulier le fait que les chemins de randonnée relèvent de la compétence communautaire dès lors qu'ils sont retenus dans le cadre de la valorisation de la randonnée (édition de plaquettes) par Vitré Communauté ;

Considérant que la plupart des circuits balisés par Vitré Communauté ont leur départ en centre bourg, pour des raisons de facilité d'accès, de proximité de services et de valorisation des commerces ;

Considérant que ces circuits empruntent, pour accéder à l'espace rural, des lieux originellement aménagés et naturellement entretenus par les communes ;

Considérant, par ailleurs, le projet de voie verte (ancienne voie ferrée) entre Vitré/Fougères ;

Il vous est proposé :

- de sortir du champ communautaire les chemins de randonnée situés en zone agglomérée, avec les précisions suivantes :

- on entend par zone agglomérée les espaces situés à l'intérieur d'un périmètre majoritairement urbanisé, qu'ils soient viabilisés ou contenus dans des espaces naturels ou espaces verts de ceinture, qu'ils appartiennent au domaine public ou au domaine privé des communes, dès lors qu'ils se situent en continuité immédiate des quartiers construits (à vocation d'habitat, de commerce ou d'industrie) ;
- l'entretien relevant de Vitré Communauté hors zone agglomérée au titre des chemins de randonnée ne se substitue pas à l'entretien de voirie communale et départementale, en particulier la voirie dont le revêtement de surface est goudronné ainsi que les accotements, fossés et talus les bordant ;

- de déclarer d'intérêt communautaire, la voie verte entre Vitré/Fougères.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017 ,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUIL 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Délégations du Conseil communautaire au Bureau (5.2.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales disposant que le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire à l'exception de celles qui sont énumérées par cet article ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°174 et 175 du 18 avril 2014, 319 du 26 septembre 2014, n°388 du 12 décembre 2014, n°56 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°8 du 29 janvier 2016 et n°28 du 17 mars 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Président ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015 et n°7 du 29 janvier 2016 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Considérant la réactivité dont il faut faire preuve dans la prise de certaines décisions ;

Il vous est proposé de retirer, au Bureau de la Communauté d'agglomération, les attributions suivantes, afin de les donner au Président :

- **décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, de meubles et immeubles, pour une durée supérieure à une journée et n'excédant pas douze ans, à l'exclusion des crédits baux et baux commerciaux et signer les contrats et avenants correspondants ;**
- **décider de la résiliation du louage de choses avec versement éventuel d'une indemnité d'un montant maximum de 50 000 €.**

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017 ,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents : 46
Votants (dont 8 pouvoirs) : 54

L'an deux mille dix sept, le sept juillet
le Conseil communautaire étant réuni à VITRE
après convocation légale,
Date de convocation : le 30/06/2017

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHÉMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIÈRE - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHaise, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LÉBOUC - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIÈRE, Jean-Pierre LÉBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIÈRE, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIÈRE de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Délégations du Conseil communautaire au Président (5.2.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales disposant que « le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire à l'exception de celles qui sont énumérées par cet article ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°174 et 175 du 18 avril 2014, 319 du 26 septembre 2014, n°388 du 12 décembre 2014, n°56 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°8 du 29 janvier 2016 et n°28 du 17 mars 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Président ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n° 106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Considérant la réactivité dont il faut faire preuve dans la prise de certaines décisions ;

Il vous est proposé de confier, au Président de la Communauté d'agglomération, les attributions supplémentaires suivantes :

- **décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, de meubles et immeubles, pour une durée supérieure à une journée et n'excédant pas douze ans, à l'exclusion des crédits baux et baux commerciaux et signer les contrats et avenants correspondants ;**
- **décider de la résiliation du louage de choses avec versement éventuel d'une indemnité d'un montant maximum de 50 000 €.**

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017 ,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHÉMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIÈRE - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHÉ DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHÉ DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHÉ, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LÉBOUC - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIÈRE, Jean-Pierre LÉBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIÈRE, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIÈRE de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Contrat de territoire avec le Conseil Départemental (volet 3) (8.4.2)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le contrat départemental de territoire signé le 27 mars 2013 entre le département et Vitré Communauté ;

Vu le contrat départemental de territoire signé le 10 septembre 2013 entre le département et la communauté de communes du Pays guerchais ;

Vu le contrat départemental de territoire signé le 16 avril 2013 entre le département et la communauté de communes « Au pays de la Roche aux fées » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant fusion de la communauté d'agglomération «Vitré communauté» avec la communauté de communes du « Pays Guerchais » et extension aux communes de Bais et Rannée ;

Vu la délibération du 20 juin 2014 par laquelle l'Assemblée départementale a modifié l'enveloppe financière allouée à Vitré Communauté dans le cadre du dispositif des contrats départementaux de territoire 2011-2015 et l'a portée à 5 130 674,21 € ;

Vu l'avenant relatif à la modification de l'enveloppe attribuée à la Communauté d'agglomération «Vitré Communauté», signé le 5 janvier 2015 ;

Vu l'avenant portant renégociation de la programmation du contrat départemental de territoire 2011-2015 de Vitré Communauté, signé le 25 mars 2015 ;

Vu le courrier du Président du Conseil Départemental du 13 février 2017 informant du souhait de reconduire l'enveloppe et définissant les nouvelles modalités d'accompagnement ;

Vu l'avis du comité de pilotage territorial réuni le 20 juin 2017, sur la proposition de programmation du volet 3 (fonctionnement) du contrat départemental de territoire, pour l'année 2017 ;

Considérant la nécessité de programmer annuellement les subventions de fonctionnement versées par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du Contrat de Territoire ;

Il vous est proposé :

- De valider les actions, jointes en annexe, inscrites au volet 3 du contrat départemental de territoire, pour l'année 2017 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

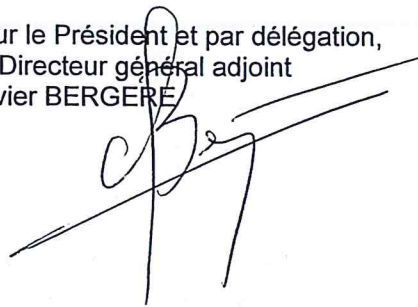
Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Acte d'intention d'achat du Château-Marie à la Ville de Vitré par Vitré Communauté (3.1.1)

Le Président expose :

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modification de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n°9 du Conseil Communautaire du 28 juin 2002 portant Transfert du siège social de Vitré Communauté sur le site des Haras à Vitré ;

Vu la décision du Bureau Communautaire du 18 mars 2011 validant la convention d'occupation précaire ne conférant pas la propriété commerciale des locaux sis cour intérieure du Château-Marie ;

Vu la délibération n°29 du Conseil Communautaire du 18 janvier 2014, validant la convention d'occupation précaire à effet du 15 février 2014 d'un bâtiment à usage de bureaux de la Ville de Vitré pour Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°301 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2015, validant la convention de « Mise à disposition de deux pièces à usage de bureaux pour les syndicats » de la Ville de Vitré pour Vitré Communauté ;

Considérant que la mise en place de la nouvelle organisation reposant sur :

- un organigramme partagé entre la Ville de Vitré, le CCAS de Vitré et la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté,
- la création de services communs aux différentes entités 22 induit un partage des locaux hébergeant les services.

Considérant que plusieurs projets concourent à cet objectif :

- la réhabilitation d'un site industriel, 27 rue des Eaux à Vitré, en vue d'accueillir les archives communales et communautaires ; l'aménagement de ces locaux a fait l'objet d'une convention de partage des charges de travaux entre la Ville de Vitré et Vitré Communauté. Le service commun 'Archives', à créer, y sera hébergé.
- l'aménagement d'un plateau au premier étage du Pôle aménagement de la Ville de Vitré, pris en charge par la Ville de Vitré ; l'occupation par des agents communautaires sera réglée par une convention de partage de charges (dont celles relatives à l'occupation des locaux)
- la mise à disposition de locaux pour accueillir des agents communaux au Château-Marie ; elle sera également réglée par une convention de partage de charges.

Considérant que le projet d'acquisition du site du Château-Marie, actuelle propriété de la Ville de Vitré, par Vitré Communauté vise à doter la Communauté d'agglomération d'un siège propre. Le site est destiné à accueillir les services administratifs (supports ou à la population).

L'acquisition concerne les corps de bâtiment suivant :

- le Haras
- le corps principal du Château-Marie ainsi que le petit pavillon attenant
- l'aile ouest comprenant la partie garage et la conciergerie

ainsi que les espaces communs, dont la cour longeant le Haras ainsi que la cour centrale enclose dans les principaux corps de bâtiments ;

La valeur du site a été estimée à deux millions d'euros hors taxes par le service de France Domaines.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUIL. 2017

Considérant que le projet comprend des travaux préalables de réhabilitation et d'aménagement à hauteur de 1 180 000 € (un million cent quatre vingt mille € hors taxes), décomposés comme suit :

Nature des dépenses opérationnelles	En € HT
Construction	995 833 €
Etudes	145 000 €
Travaux divers (VRD, espaces verts)	25 000 €
Equipement	14 167 €
TOTAL	1 180 000 € HT

Considérant que le site est occupé actuellement :

- soit par Vitré Communauté pour ses activités propres :
 - .le haras et la cour le longeant au titre d'un bail emphytéotique (Vitré Communauté ayant pris en charge des travaux de réhabilitation et d'aménagement de ce bâtiment à hauteur de huit cent cinquante sept mille huit cent trente et un € hors taxes.)
 - .le garage pour le stockage d'archives
 - .la conciergerie pour l'accueil d'organisations syndicales
 - .le Château-Marie (au premier étage et une pièce au rez-de-chaussée)
- soit par des organisations associatives auprès desquelles la Ville de Vitré met à disposition gratuitement les locaux ;

Considérant que le projet d'acquisition du Château-Marie par Vitré Communauté a pour conséquence, pour la Ville de Vitré, d'envisager le repositionnement de locaux particulièrement pour le club sportif de l'ASV (une superficie importante du rez-de-chaussée fait office de siège administratif et de club house). La construction d'un nouveau bâtiment est estimée à trois cent mille € hors taxes ;

Considérant l'ensemble de ces paramètres, Vitré Communauté :

- exprime auprès de la Ville de Vitré le souhait d'acquérir le site du Château-Marie, après réalisations des travaux portés par la Ville de Vitré ;
- s'engage à acheter le site du Château-Marie à la Ville de Vitré pour la somme maximale de 2 623 000 € (deux millions six cent vingt trois mille €) sur la base du plan de financement suivant :

Opération	Montant HT
Valeur vénale du bâtiment (estimation de France Domaines)	2 millions HT
Travaux réalisés par Vitré Communauté/Haras	- 857 000 € HT
Travaux à effectuer (pris en charge par la Ville de Vitré)	+ 1 180 000 € HT (montant plafond)
Coût d'opération du Club House Saint Etienne + espace restauration Stade / Ville de Vitré	+ 300 000 € HT (montant plafond)
TOTAL (dans la limite de)	2 623 000 € HT

Considérant que la Ville de Vitré procédera aux demandes de subventions susceptibles de contribuer au financement de ces opérations ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de Vitré Communauté :

- De solliciter auprès de la Ville de Vitré l'achat du site du Château-Marie après réalisation des travaux décrits ci-dessus ;
- De solliciter l'accord sur le détail définitif des opérations à mener, avant lancement des travaux de réhabilitation et d'aménagement ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUL. 2017

- De s'engager à rembourser la Ville de Vitré dans la limite de 2 623 000 € (deux millions six cent vingt trois mille €uros Hors Taxes) conformément au plan de financement présenté ci-dessus et sous condition de réalisation des travaux, après déduction des éventuelles subventions ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Il est procédé au vote :

Abstentions : 2

- M. Marc FAUVEL de St Jean-sur-Vilaine
- Mme Annie RESTIF de Châteaubourg

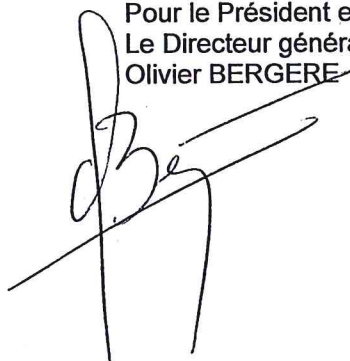
Nombre de votants : 52

- Nombre de voix pour : 52
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à la majorité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Modalités patrimoniales de transfert des zones d'activités (3.1.1)

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1321-1 – L 5211-5 et L 5211-17 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) ;

Vu les délibérations 189 et 190 du Conseil communautaire en date du 6 novembre 2016 ;

Vu l'avis du service des Domaines ;

1) Modalités patrimoniales

Considérant que le transfert de compétence d'une commune à une communauté d'agglomération entraîne de plein droit la mise à disposition des biens immobiliers nécessaires à son exercice ;

Considérant que dans l'hypothèse d'un transfert de compétence en matière de zone d'activités économiques (ZAE), le patrimoine concerné a vocation à être commercialisé. Il est donc fondamental que la communauté d'agglomération maîtrise le foncier et dispose du droit de propriété plein et entier ;

Considérant qu'il est envisagé que les terrains à aménager, en cours d'aménagement et les ateliers relais des zones concernées par le transfert fassent l'objet d'un transfert de propriété à Vitré Communauté ;

Considérant que les biens du domaine public sont inaliénables, seuls les biens appartenant au domaine privé des communes concernées feront l'objet d'un transfert de propriété ;

Considérant qu'ainsi, la voirie et ses dépendances (éclairage public, parking, réseaux divers ...) seront mises à disposition à titre gratuit, à Vitré Communauté ;

2) Modalités financières

Considérant qu'en ce qui concerne les modalités financières du transfert des zones d'activités, aucune méthode n'est définie par les textes ;

Il vous est proposé de retenir la valeur vénale selon les modalités suivantes :

Pour les zones :

Celle-ci résultera de la moyenne du prix de vente voté par la commune et de celui proposé par France Domaine déduction faite de 10% correspondants aux frais de portage par Vitré Communauté avant commercialisation des zones, dans la mesure où ce prix n'est pas inférieur de plus de 10 % à l'estimation de France Domaine.

De cette somme, seront déduits les travaux engagés par la commune correspondant au solde des marchés au 31 décembre 2016 (pour les tranches fermes uniquement).

Pour les ateliers relais :

La valeur vénale fixée par Vitré Communauté résultera de la moyenne de trois estimations :

- De France Domaine,
- D'une agence immobilière,
- D'un notaire.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUL. 2017

Un ajustement pourra être opéré si le montant obtenu est inférieur à la valeur plancher fixée par France Domaine, c'est-à-dire de -10% de son évaluation.

Il a été vérifié que la valeur obtenue soit en cohérence avec le loyer fixé, en considérant un amortissement du prix de cession sur une période de 12 ans.

Il vous est proposé d'entériner les modalités patrimoniales et financières de transfert des zones d'activités telles que présentées ci-dessus.

Il est procédé au vote :

Abstention : 1 (M. Stéphane DOUABIN de Balazé)

Nombre de votants : 53

- Nombre de voix pour : 52
- Contre : 1 (M. Jean-Yves TALIGOT)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à la majorité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017 ,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents : 46
Votants (dont 8 pouvoirs) : 54

L'an deux mille dix sept, le sept juillet
le Conseil communautaire étant réuni à VITRE
après convocation légale,
Date de convocation : le 30/06/2017

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHÉMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTTE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Répartition du FPIC - enveloppe 2017 (7.2)

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2336-1, L 2336-3 - L 2336-5 et L 2336-7 ;

Vu la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaurant un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;

Vu le courrier du Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 30 mai 2017 adressé à Vitré Communauté et ses 46 communes membres notifiant l'enveloppe du FPIC 2017 et ses modalités de répartition ;

Vu l'orientation fixée au débat d'orientations budgétaires 2017 ;

Considérant que pour l'année 2017, l'ensemble intercommunal de Vitré Communauté est bénéficiaire du fonds pour un montant de **2 037 453 €** ;

Considérant que trois modes de répartition de ce fonds entre l'intercommunalité et ses communes membres sont possibles :

- Conserver la répartition dite « de droit commun » ;
- opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 » offrant la possibilité d'appliquer des critères permettant une majoration de + ou - 30% de la contribution d'une commune par rapport au droit commun ;
- opter pour une répartition « dérogatoire libre » ;

Il vous est proposé de retenir, comme le prévoyait la proposition faite lors du débat d'orientations budgétaires, de garantir pour les 46 communes le montant de reversement équivalent à celui de 2016.

Pour ce faire, Vitré Communauté réduit le montant de son enveloppe tel que défini selon le droit commun.

Cette répartition dérogatoire du droit commun requiert donc la majorité des 2/3 de l'organe délibérant pour qu'elle puisse être adoptée.

Vous trouverez ci-dessous le détail de la répartition :

Evolution du FPIC 2017

1er niveau de répartition : entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscal de 0,29 en 2016

Enveloppe FPIC 2016	2121658 €
PART EPCI - CIF 2017 : 0,309755	623478 €
PART COMMUNALE	1498180 €

Evolution // à 2016

2037453 €	-84205	-0,0396883
631111 €	7633 €	1%
1406342 €	-91838,25402	-0,06129988

Evolution // à 2016

2037453 €	-84205	-0,0396883
539273 €	-84205	-0,135056891
1498180 €	- €	0%

2nd niveau de répartition : entre les 46 communes en fonction de leur insuffisance de potentiel financier par habitant (PFIA/hab) et des populations des communes

	Enveloppe 2016
ARGENTRE-DU-PLESSIS	79226 €
AVAILLES-SUR-SEICHE	19515 €
BAIS	52367 €
BALAZE	55503 €
BREAL-SOUS-VITRE	11559 €
BRIELLES	17785 €
CHAMPEAUX	12507 €
CHAPELLE-ERBREE	18214 €
CHATEAUBOURG	87784 €
CHATILLON-EN-VENDELAIS	34215 €
CORNILLE	18144 €
DOMAGNE	46647 €
DOMALAIN	47866 €
DROUGES	13947 €
ERBREE	37330 €
ETRELLES	48571 €
GENNES-SUR-SEICHE	22817 €
GUERCHE-DE-BRETAGNE	62702 €
LANDAVRAN	21243 €
LOUMIGNE-DE-BAIS	29589 €
MARPIRE	27691 €
MECE	16835 €
MONDEVERT	20931 €
MONTAULTOUR	6429 €
MONTREUIL-DES-LANDES	4986 €
MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	17601 €
MOULINS	16020 €
MOUSSE	9048 €
MOUTIERS	23709 €
PERTRE	30568 €
POCE-LES-BOIS	30373 €
PRINCE	9887 €
RANNEE	26743 €
SAINT-AUBIN-DES-LANDES	17174 €
SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS	14687 €
SAINT-DIDIER	46384 €
SAINT-GERMAIN-DU-PINEL	23170 €
SAINT-JEAN-SUR-VILAINE	25641 €
SAINT-M'HERVE	31759 €
SELLE-GUERCHASSE	4922 €
TAILLIS	25890 €
TORCE	18744 €
VAL-D'IZE	55155 €
VERGEAL	21011 €
VISSEICHE	19959 €
VITRE	215332 €
TOTAL PART COMMUNALE	1498180 €

Enveloppe 2017	Evolution // 2016
74347 €	-4879
17679 €	-1836
50220 €	-2147
52384 €	-3119
10664 €	-895
16588 €	-1197
11555 €	-952
17657 €	-557
87165 €	-619
31579 €	-2636
17438 €	-706
43383 €	-3264
44493 €	-3373
12392 €	-1555
33984 €	-3346
43338 €	-5233
22298 €	-519
59812 €	-2890
19311 €	-1932
28787 €	-802
25625 €	-2066
15567 €	-1268
19498 €	-1433
5900 €	-529
4741 €	-245
16027 €	-1574
15423 €	-597
8197 €	-851
21566 €	-2143
28135 €	-2433
27966 €	-2407
9036 €	-851
24600 €	-2143
16227 €	-947
14043 €	-644
43739 €	-2645
21927 €	-1243
23079 €	-2562
29624 €	-2135
4772 €	-150
23715 €	-2175
17807 €	-937
51945 €	-3210
20055 €	-956
18246 €	-1713
203808 €	-11524
1406342 €	-91838

Enveloppe 2017	Evolution // au droit commun
79226 €	7%
19515 €	10%
52367 €	4%
55503 €	6%
11559 €	8%
17785 €	7%
12507 €	8%
18214 €	3%
87784 €	1%
34215 €	8%
18144 €	4%
46647 €	8%
47866 €	8%
13947 €	13%
37330 €	10%
48571 €	12%
22817 €	2%
62702 €	5%
21243 €	10%
29589 €	3%
27691 €	8%
16835 €	8%
20931 €	7%
6429 €	9%
4986 €	5%
17601 €	10%
16020 €	4%
9048 €	10%
23709 €	10%
30568 €	9%
30373 €	9%
9887 €	9%
26743 €	9%
17174 €	6%
14687 €	5%
46384 €	6%
23170 €	6%
25641 €	11%
31759 €	7%
4922 €	3%
25890 €	9%
18744 €	5%
55155 €	6%
21011 €	5%
19959 €	9%
215332 €	6%
1498180 €	7%

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **12 JUL. 2017**

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

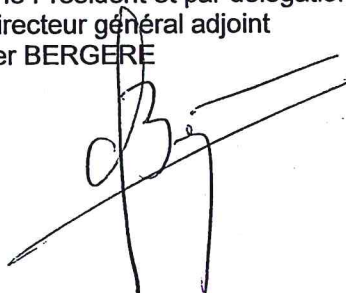
Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017 ,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIÈRE - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIÈRE, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIÈRE, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPÔCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIÈRE de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Décision modificative n°2 (7.1.3)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n° DC 2017032 du 17 mars 2017 portant approbation des budgets primitifs 2017 ;

Vu la délibération n° DC 2017-071 du 12 mai 2017 validant l'acquisition d'une surface de 1 150 m² du bâtiment dit « B3000 » sur le Pôle d'Echange Mutlimodal (PEM) de Vitré ;

Considérant les nécessaires corrections et adaptations du budget en cours de réalisation ;

Il est nécessaire d'adopter les modifications suivantes sur les budgets primitifs 2017 ;

BUDGET PRINCIPAL (12099)				
Chapitre / Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
65	65548	Autres contributions	+ 20 500,00 €	
022	022	Dépenses imprévues	- 20 500,00 €	
		Total	0,00 €	

BUDGET PISCINE (12007)				
Chapitre / Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
042	6811	DAP - immobilisations incorporelles et corporelles	- 2 970,00 €	
011	60612	Energie - Electricité	+ 2 970,00 €	
		Total	0,00 €	

BUDGET ZONE DE LA PELTIERE (12113)				
Chapitre / Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
022	022	Dépenses imprévues	- 500,00 €	
011	61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers -	+ 500,00 €	

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUL. 2017

		terrains		
		Total	0,00 €	

BUDGET PA ROUTE DE LA GUERCHE (12116)

Chapitre / Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
011	605	Achats de matériel, équipements et travaux	+ 30 000,00 €	
70	7015	Vente de terrains aménagés		+ 30 000,00 €
		Total	30 000,00 €	30 000,00 €

BUDGET ZONE DE PIQUET (12102)

Chapitre / Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
011	605	Achats de matériel, équipements et travaux	+ 40 000,00 €	
70	7015	Vente de terrains aménagés		+ 40 000,00 €
		Total	40 000,00 €	40 000,00 €

BUDGET ZONE DU PIGEON BLANC (12104)

Chapitre / Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
011	605	Achats de matériel, équipements et travaux	+ 130 000,00 €	
70	7015	Vente de terrains aménagés		+ 130 000,00 €
		Total	130 000,00 €	130 000,00 €

BUDGET PAYS DE VITRE (12005)

Chapitre / Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
002	002	Résultat de fonctionnement reporté		+ 76 210,00
74	7472	Participation Région		- 10 000,00 €
74	7478	Participation Autres organismes		- 25 000,00 €
74	74751	Groupement de collectivités – GFP de rattachement		- 12 008,77 €
74	74758	Groupement de collectivités – Autres groupement		- 3 601,23 €
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 2 600,00 €	
022	022	Dépenses imprévues	+ 23 000,00 €	
		Total	25 600,00 €	25 600,00 €

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUL. 2017

BUDGET ATELIER RELAIS (12108)				
Chapitre / Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement				
12108001	2313	Constructions	+ 1 900 00,00 €	
16	1641	Emprunts en euros		+ 1 900 000,00 €
		Total	1 900 00,00 €	1 900 000,00 €

BUDGET SPANC (12108)				
Chapitre / Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 150,00 €	
011	61551	Entretien matériel roulant	- 150,00 €	
		Total	0,00 €	

Il vous est proposé d'approuver la décision modificative n°2 aux budgets primitifs 2017.

Il est procédé au vote :

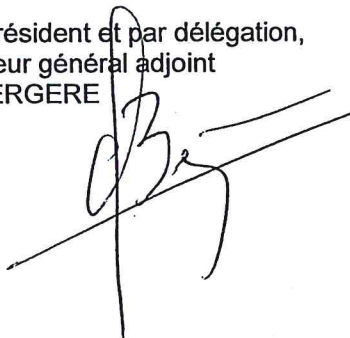
Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIÈRE - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIÈRE, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIÈRE, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbree (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbree (suppléant), Christophe FESSELIÈRE de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Aménagement du site de Haute Vilaine pour des activités de pleine nature : non application des pénalités de retard (marché 15V0601) (1.1.1)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le marché n° 15VC0601 signé le 17 juillet 2015 et notifié le 4 août 2015 à l'entreprise CHARIER GC pour les travaux de terrassement – Gros œuvre – Cale de mise à l'eau ;

Vu l'article 3 de l'acte d'engagement qui indique un délai d'exécution de 3 mois ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché, et notamment son article 6.3 qui prévoit des pénalités de retard dans l'achèvement des travaux à hauteur de 500,00 € par jour ;

Vu l'ordre de service, émis par le cabinet de maîtrise d'œuvre IPH, et qui mentionne une date de début des travaux au 28 septembre 2015 et une réception des travaux au 28 décembre 2015 ;

Vu le procès-verbal des opérations préalables à la réception et les propositions du maître d'œuvre de prononcer la réception à la date du 6 janvier 2016 ;

Vu le procès-verbal de réception signé par la maîtrise d'ouvrage avec une date de réception confirmée au 6 janvier 2016 ;

Considérant que le retard sur la réception n'est pas de la responsabilité de l'entreprise ;

Considérant que les 10 jours de délais supplémentaires pour la réalisation des travaux n'ont pas été préjudiciables à la collectivité ;

Il vous est proposé de renoncer à l'application des pénalités de retard à l'encontre de l'entreprise CHARIER GC pour le marché n°15VC0601.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Groupement de commandes : Délégation au Président pour l'adhésion de nouveaux membres (5.2.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations consenties par le Conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°161 du Conseil communautaire du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n°8 du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2016 donnant délégation au Président notamment en matière de marchés publics ;

Vu la délibération n°216 en date du 9 décembre 2016 approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations et matériels liés aux usages numériques ;

Vu la délibération n°67 en date du 12 mai 2017 approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de matériels de reprographie et prestations associées ;

Vu la délibération n°68 en date du 12 mai 2017 approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de titres restaurant à destination des agents ;

Vu la délibération n°39 du 17 mars 2017 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour l'achat de prestations et matériels liés aux usages numériques ;

Considérant le rôle de coordination du groupement dévolu à Vitré Communauté dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat de prestations et matériels liés aux usages numériques ;

Considérant le rôle de coordination du groupement dévolu à Vitré Communauté dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat de matériels de reprographie et prestations associées ;

Considérant le rôle de coordination du groupement dévolu à Vitré Communauté dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat de titres restaurant à destination des agents ;

Il vous est proposé de donner délégation au Président pour signer les avenants d'adhésion de nouveaux membres pour les groupements de commandes ci-dessus mentionné, ainsi que pour les futurs groupements de commandes, dont la constitution sera soumise à l'approbation du conseil communautaire.

Il est procédé au vote :

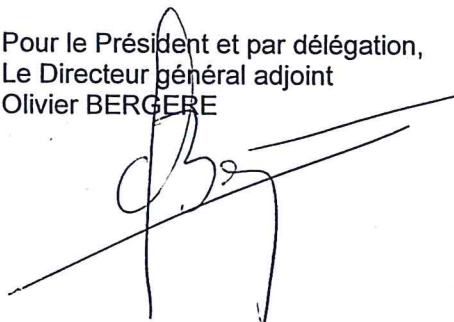
Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHASSE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBOUX - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCHEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Convention d'accès au service Mégalis Bretagne (8.4.4)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération numéro 20 du conseil communautaire du 11 mai 2007 portant sur l'adhésion de Vitré Communauté au syndicat Mixte Mégalis Bretagne ;

Vu la délibération numéro 12 du conseil communautaire du 4 octobre 2007 portant sur la convention d'accès aux services de Mégalis ;

Vu la délibération du 21 mars 2014 du Syndicat mixte Mégalis Bretagne, adoptant la mise en place d'un nouveau barème de contributions dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires ;

Vu la décision du Comité syndical de Mégalis Bretagne en date du 17 mars 2017, validant les nouveaux montants suite à la révision du modèle économique du projet d'administration numérique 2015-2019 ;

Considérant que le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, créé en 1999, a notamment pour objet, aux termes de ses statuts, de procéder à des achats groupés de matériels, de logiciels ou de services liés à son activité pour les mettre à disposition des organismes éligibles et d'une façon générale réaliser toute activité liée au savoir-faire du Syndicat mixte et à l'évolution des technologies de l'information, au traitement des données et de la communication ;

Considérant qu'il est en capacité de proposer, à l'ensemble de ses membres ou à des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général, au travers d'une plateforme réglementaire d'administration électronique, des services mutualisés accessibles aux usagers (entreprises, associations, particuliers, autres administrations....) ;

Considérant que conformément à ses statuts, le Syndicat mixte a pour compétence d'encourager le développement des usages des réseaux de communications électroniques et favoriser le développement de l'administration électronique ;

Considérant que le syndicat mixte a ainsi pour missions de :

- Animer le territoire régional au travers de colloques, séminaires, groupes de travail ;
- Organiser, partager et diffuser une veille internationale, européenne, nationale, régionale ;
- Faciliter les coopérations entre les acteurs publics sur les usages du numérique ;
- Améliorer la visibilité des projets bretons et faciliter les échanges de bonnes pratiques ;
- Contribuer au développement et à la pérennisation des services d'administration électronique en Bretagne, afin de répondre aux attentes de simplification et de rapidité exprimées par l'ensemble des usagers de l'administration dans le but de favoriser une bonne utilisation des deniers publics ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux services d'administration électronique ;
- Proposer, à l'ensemble de ses membres, ou des organismes éligibles au sens du présent article, au travers d'une plateforme régionale d'administration électronique, ouverte et évolutive, des services mutualisés accessibles aux usagers (entreprises, associations, particuliers, autres administrations....) ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUL. 2017

- Accompagner ses membres, les organismes éligibles, ainsi que les usagers dans la mise en œuvre et l'utilisation de ces services ;
- Développer des partenariats locaux, nationaux et européens avec des acteurs publics et privés de l'administration électronique ;

Considérant que suite à la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale, une révision du modèle économique du projet d'administration numérique 2015-2019 porté par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a été réalisée au niveau des participations statutaires et des contributions d'accès aux services numériques ;

Considérant que l'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une convention ;

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention d'accès aux services Mégalis Bretagne, jointe en annexe et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitre le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain. (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Convention de service d'application du droit des sols (4.1.8)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-4-2 (concernant les services communs non liés à une compétence transférée) ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 422-1 (définissant le Maire comme autorité compétente pour délivrer des actes) à L 422-8 (supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus) ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article R 423-15 (autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires) à l'article R 423-48 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2014 actant le principe de création d'un service commun d'instruction des A.D.S. ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 4 mai 2015 arrêtant un coût unitaire de 200€ par Equivalent Permis de Construire (EPC) ;

Vu l'article 9 de la convention de service commun qui prévoit que l'ajustement du coût du service par EPC fera l'objet d'un avenant à la convention à valider par les parties ;

Vu l'article 4 prévoit 3 formules avec des niveaux de services différents ;

Considérant que le contrôle de conformité reste de la compétence du Maire ;

Considérant que les agents du service instructeur ne peuvent être assermentés pour le compte de compétences du ressort des Maires ;

Considérant la présentation du bilan d'activité du service ADS au Bureau des Maires du 22 mai 2017 ;

Après échanges et débats, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- de modifier les articles 3-4-8-9 et 10 de la convention de service commun visant à :
 - Exclure la mission de contrôle de conformité par le service instructeur ;
 - Arrêter le coût unitaire de l'EPC à la somme de 180€ sur la base du coût réel de l'exercice 2016 ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention (voir projet joint).

Il est procédé au vote :

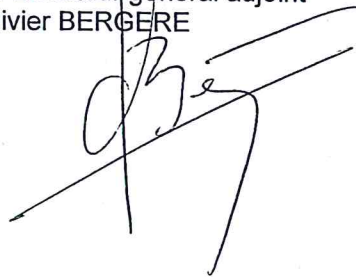
Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **12 JUIL. 2017**

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRÉ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Plan Climat Air Energie Territorial: lancement de la révision et engagement dans la démarche Citergie (8.8.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2013 portant validation du plan climat énergie territorial ;

Vu l'avis favorable de la commission développement durable – énergie réunie le 18 janvier 2017 ;

Considérant que le PCAET doit être élaboré au niveau intercommunal (dès 20 000 habitants), qui est désigné comme coordinateur de la transition énergétique sur le territoire ;

Considérant que le PCAET traite deux volets, l'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique. Il doit être révisé tous les 6 ans ;

Considérant que le PCAET doit être constitué de :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre du territoire ;
- des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique ;
- un plan d'actions portant sur :
 - l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
 - le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur ;
 - l'augmentation de la production d'énergies renouvelables ;
 - la valorisation du potentiel d'énergie issue de la récupération ;
 - le développement du stockage et optimisation de la distribution d'énergie ;
 - le développement de territoires à énergie positive
 - la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
 - l'anticipation des impacts du changement climatique ;
 - la mobilité sobre et décarbonée ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation ;

Considérant que le PCAET doit comprendre une dimension interne à la structure « patrimoine et services » et la volonté de s'engager dans la démarche de labellisation Citergie portée par l'Ademe ;

Considérant que le label européen Citergie est une méthode opérationnelle pour aider à l'actualisation d'un PCAET. Il permet à la collectivité de se situer entre les actions réalisées et les actions nouvelles pouvant être

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire

prises en œuvre, d'organiser la gouvernance de la politique climat-air-énergie de la collectivité, de se doter d'un cadre avec des objectifs précis à atteindre et des actions à mettre en œuvre sur 4 ans et de suivre annuellement l'avancement du programme d'actions avec l'appui d'un conseiller dédié. Enfin en fonction des résultats de la collectivité, il est possible d'obtenir ce label européen d'excellence ;

Considérant que le PCAET doit être soumis avant approbation au préfet de région, président du conseil régional, président de l'association régionale d'organismes d'habitat social, représentant des autorités organisatrices des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz ;

Considérant que pour élaborer son PCAET, Vitré Communauté recrutera un assistant à maîtrise d'ouvrage et mobilisera l'ensemble des acteurs concernés pour compléter les études et programmes d'action existants dans les différentes politiques concourant à la transition énergétique ;

Il vous est proposé :

- d'engager la révision du Plan Climat Air, Energie Territorial en le couplant avec la démarche Citergie ;
- d'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment pour signer les pièces contractuelles afférentes.

Il est procédé au vote :

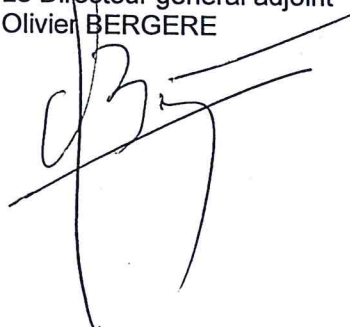
Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Approbation du bilan des émissions de gaz à effet de serre de Vitré Communauté (8.8.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2016 relatif aux bilans d'émission de gaz à effet de serre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 26 janvier 2013 approuvant le bilan des émissions de gaz à effet de serre de Vitré Communauté ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2013 portant validation du plan climat énergie territorial ;

Vu l'avis favorable de la commission développement durable – énergie réunie le 3 mai 2017 ;

Considérant l'obligation réglementaire pour les communautés d'agglomération d'actualiser tous les 3 ans, le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Ce bilan est une évaluation du volume total de gaz à effet de serre (GES) émis dans l'atmosphère sur une année par les activités de la personne morale concernée sur le territoire national et exprimé en équivalent tonnes de CO2 (teq) ;

Considérant que le dernier bilan des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé en 2013 et qu'il était nécessaire de l'actualiser ;

Considérant le choix de prendre en compte les émissions directes de GES et indirectes associées à l'énergie afin de faciliter la comparaison entre les deux exercices et par la suite le suivi ;

Considérant que le BEGES de Vitré Communauté met en évidence une émission annuelle estimée à 3 175 teq CO2/an pour l'année 2016 qui s'explique de la façon suivante:

- Émissions directes des sources fixes de combustion (gaz naturel) : 622 teq CO2 soit 20% des émissions ;
- Émissions directes des sources mobile à moteur thermique (compétence transport et véhicules de services): 2 334 teq CO2 soit 73% des émissions ;
- Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité: 180 teq CO2 soit 6% des émissions ;
- Émissions indirectes liées à la consommation de chaleur du SMICTOM : 39 teq CO2 soit 1% des émissions ;

Considérant que selon la même méthode de calcul, les émissions de Vitré Communauté étaient estimées à 1 691 teq CO2 en 2010 soit entre les deux exercices une augmentation des émissions de 85 % ;

Considérant que cette forte augmentation s'explique principalement par un changement du périmètre de la Communauté d'agglomération (intégration de la communauté de communes du Pays Guerchais en 2014) et

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUL. 2017

par le développement des services à la population :

- développement important de l'offre de transport sur le territoire (Transport scolaire sur un territoire plus vaste, renforcement du transport urbain à Vitré et création à Châteaubourg, ligne Vitré-la Guerche de Bretagne, lignes rurales...) ;
- une augmentation du patrimoine communautaire (8 bâtiments supplémentaires dont la piscine de la Guerche de Bretagne et un nouveau bassin à la piscine du Bocage) ;

Considérant l'annexe jointe qui présente le détail des émissions par secteur, les évolutions et la synthèse des actions mises en œuvre ou programmées ;

Considérant que le plan d'action interne pour réduire les émissions de la collectivité va être actualisé dans le cadre de la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Il vous est proposé :

- d'approuver le bilan des émissions de gaz à effet de serre 2016, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à assurer sa diffusion conformément aux exigences réglementaires.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGÈRE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Validation du projet de voie verte entre Vitré et Fougères (8.8.6)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°198 en date du 4 novembre 2016 actant le groupement de commande entre Vitré Communauté et Fougères Agglomération pour le financement du débroussaillage de l'emprise de la ligne SNCF entre les lieux-dits « Ribert » en Montreuil-sous-Pérouse et « L'Aumallerie » en La Selle-en-Luitré ;

Vu la délibération n°45 en date du 17 mars 2017 approuvant la convention de financement du démantèlement de la voie ferrée Vitré-Fougères en vue de l'aménagement d'une voie verte ;

Considérant que le projet émanant de Fougères Agglomération et Vitré Communauté et consistant en l'aménagement, en voie verte, de l'ancienne voie ferrée permettrait de rejoindre la voie Vitré- Moutiers au Sud et les voies Fougères-le Mont-Saint-Michel et Fougères-Louvigné-du-Désert au Nord ;

Considérant que ce projet s'intègre dans le Plan Vélo Départemental ;

Considérant que ce projet de voie verte est une priorité d'aménagement inscrite dans le schéma directeur cyclable de Vitré Communauté ;

Il vous est proposé d'approuver le projet d'aménagement de voie verte telle que délimitée dans les délibérations précédentes et dont le coût prévisionnel estimatif afférant à Vitré Communauté pour 13,515 km de voie est de 651 473 € HT, travaux et maîtrise d'œuvre inclus, sachant qu'un financement du Conseil Départemental dans le cadre de notre Contrat de Territoire peut être envisagé.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Ayméric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Maîtrise d'ouvrage unique pour l'aménagement de la voie verte (1.4.2)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée, dite « Loi MOP », et ses modifications successives, notamment le décret 2004-566 du 17 juin 2004 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que le projet émanant de Fougères Agglomération et Vitré Communauté et consistant en l'aménagement, en voie verte, de l'ancienne voie ferrée permettrait de rejoindre la voie Vitré- Moutiers au Sud et les voies Fougères-le Mont-Saint-Michel et Fougères-Louvigné-du-Désert au Nord, ;

Considérant que ce projet s'intègre dans le Plan Vélo Départemental ;

Considérant la complexité qu'engendrerait la réalisation du projet avec deux maîtres d'ouvrage distincts, et dans un objectif de cohérence de réalisation, il est apparu préférable d'opter pour une maîtrise d'ouvrage unique des travaux d'aménagement global de cette voie verte ;

Considérant que, à la demande de Fougères Agglomération, le maître d'ouvrage unique pourrait être Vitré Communauté ;

Considérant que, dans le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique, annexé au présent ordre du jour, il est précisé que la maîtrise d'œuvre sera financée par les EPCI, contrairement à ce qui avait été annoncé à l'occasion de la présentation du débat d'orientations budgétaires en janvier 2017, à savoir une maîtrise d'œuvre assurée en régie par les services du Département d'Ille-et-Vilaine à titre gracieux ;

Considérant, en effet, que les délais d'intervention adoptés le 24 avril dernier en Commission Permanente du Conseil Départemental sont jugés trop longs par les 2 EPCI, la date de démarrage des travaux pourrait être optimisée en faisant appel à un bureau d'études indépendant ;

Considérant, en outre, qu'un gain de six mois dans le planning aurait l'avantage d'éviter un nouveau débroussaillage sur l'emprise de la voie actuellement en cours de démantèlement ;

Il vous est proposé :

- de valider les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Il est procédé au vote :

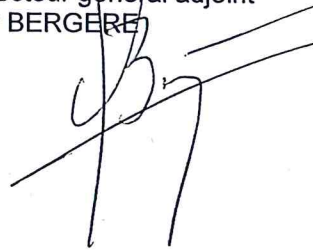
Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIÈRE - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIÈRE, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIÈRE, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIÈRE de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'aménagement de la ZAC de la Roncinière (1.4.2)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2-II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée par le décret 2004-566 du 17 juin 2004 organisant les possibilités de maîtrise d'ouvrage unique ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 dite loi NOTRE opérant le transfert des zones d'activités au profit des communautés d'agglomération au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil municipal du 29 juin 2007 portant création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) dite de la Roncinière, à vocation mixte logement / activité, pour une surface totale de près de 25 hectares. (La composition de cette ZAC prévoit 292 logements et environ 7ha de terrains destinés à l'activité);

Vu la délibération du conseil communautaire de Vitré communauté n° 217 du 9 décembre 2016 autorisant le Président à signer une convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » avec la ville de Vitré ;

Vu la délibération du conseil municipal de Vitré n° 294 du 15 décembre 2016 autorisant le Maire à signer une convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » avec Vitré Communauté ;

Considérant que la ville de Vitré s'est attachée pour cela, par le biais de marchés publics, des compétences, dans un premier temps, d'un maître d'œuvre, dans un second temps, d'entreprises de viabilisation ;

Considérant que les actes de commande publique sont exclus de la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » conclue entre la ville de Vitré et Vitré communauté ;

Considérant enfin que, compte tenu, d'une part, de la complexité de cette opération et du caractère mixte de la zone sans qu'une vocation principale ne puisse être déterminée, et d'autre part, des capacités techniques de la ville de Vitré à accompagner la mise en œuvre de ce projet, il apparaît préférable d'opter pour une maîtrise d'ouvrage unique des travaux d'aménagement global de cette zone qui serait confiée à la ville de Vitré ;

Considérant que la convention dont le projet est annexé à la présente délibération a pour objet de fixer les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération conformément à la loi MOP N° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée par le décret 2004-566 du 17 juin 2004 ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **12 JUL. 2017**

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique annexé ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Il est procédé au vote :

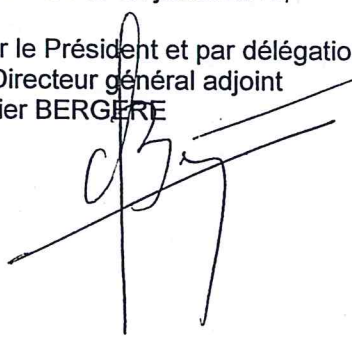
Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

**- Promotion du Territoire : création de produits dérivés de la marque l'Effet Vitré
avec l'entreprise TEXIER (7.1.8)**

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que Vitré Communauté, dans le cadre de sa stratégie de promotion de territoire, a mis en place une marque d'attractivité sous le nom de l'Effet Vitré ;

Considérant la volonté, au titre de cette marque, de créer des produits dérivés en collaboration avec des entreprises et savoir-faire locaux permettant :

- d'assurer une visibilité de la marque et de son réseau d'ambassadeurs ;
- de valoriser le savoir-faire des entreprises de Vitré Communauté ;
- d'avoir à disposition des produits de savoir-faire local pour ses futures campagnes de prospection ;

Considérant que l'entreprise TEXIER est ambassadrice de l'Effet Vitré ;

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer une convention avec l'entreprise TEXIER fixant les modalités de création, fabrication et vente d'un accessoire de maroquinerie original pour la marque L'Effet Vitré (jointe en annexe).

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADOT - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Promotion du territoire : création de produits dérivés de la marque L'Effet Vitré avec l'entreprise KchoT (7.1.8)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que Vitré Communauté, dans le cadre de sa stratégie de promotion de territoire, a mis en place une marque d'attractivité sous le nom de l'Effet Vitré ;

Considérant la volonté, au titre de cette marque, de créer des produits dérivés en collaboration avec des entreprises et savoir-faire locaux permettant :

- d'assurer une visibilité de la marque et de son réseau d'ambassadeurs ;
- de valoriser le savoir-faire des entreprises de Vitré Communauté ;
- d'avoir à disposition des produits de savoir-faire local pour ses futures campagnes de prospection ;

Considérant que l'entreprise KchoT est ambassadrice de l'Effet Vitré ;

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer une convention avec l'entreprise KchoT fixant les modalités de création, fabrication et vente d'un produit original pour la marque L'Effet Vitré (jointe en annexe).

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Encadrement des activités football, basket, volley : renouvellement des conventions 2017/2018 avec les comités départementaux (9.3.3)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que le service d'animation sportive intervenant au sein des clubs de football, basket ball et volley ball les comités départementaux sollicitent le service des sports communautaire pour l'encadrement de ces activités au sein des sections sportives locales des collèges agréés du territoire de Vitré Communauté ;

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention annuelle avec les Comité départementaux régissant les modalités d'intervention de Vitré communauté, pour l'encadrement des activités sportives susvisées, au sein des sections sportives (convention jointe en annexe).

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LÉBOUC - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Base de loisirs : tarifs 2017/2018 (7.1.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté »

Considérant les animations sportives nautiques et de pleine nature encadrées par le service des sports de la communauté d'agglomération ;

Considérant l'accueil de groupes au sein de la base de loisirs pour l'accès aux différentes pratiques sportives du site, encadrées ou non par les professionnels du service des sports ;

Considérant que la commission des sports, propose des tarifs pour l'ensemble des actions exercées sur la base de loisirs de Haute Vilaine pour la saison sportive 2017/2018.

Il vous est proposé :

- d'approuver les tarifs ci-dessous par personne ou par matériel loué et par secteur d'activité :

base de loisirs	tarifs	
Locations matériels aux particuliers		
Catamaran 1H	18 €	/embarcation
Catamaran 2H	31 €	/embarcation
Catamaran 3H	42 €	/embarcation
Canoë ou kayak ou Aviron 1H	10 €	/embarcation
Canoë ou kayak ou Aviron 2H	18	/embarcation
Canoë ou kayak ou Aviron 3H	24	/embarcation
Planche à voile ou Stand up paddle 1H	12 €	/embarcation
Planche à voile ou Stand up paddle 2H	22 €	/embarcation
Planche à voile ou Stand up paddle 3H	28 €	/embarcation
VTT 2H	10 €	/vélo
Carnet 10 entrées	90 €	le carnet
Encadrement		
1 activité encadrée (2heures)	7 €	/pers/jour
2 activités encadrées (la même journée)	12 €	/pers/jour
Journée d'intégration, fin d'année, entreprise	12 €	/pers/jour
Comité d'entreprise : demi-journée	7 €	/pers/demi-journée
Comité d'entreprise : journée	12 €	/pers/jour
Cours particuliers	12 € en sus de la location	/pers/jour
Camps marabout		
ANCPV - manifestation humanitaire -classe (dans	gratuit	

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUL. 2017

le cadre d'un cycle)		
Activité séjour camps - 1 nuit	5 €	/pers/nuit
Autres associations	5 €	/pers/jour
Compétitions		
Forfait journalier	100 €	/jour
Sportifs		
Partenariat fédération, ligues, comités, poles	5 €	/pers.
Clubs à la journée	7 €	/pers.
Location bateau moteur	15 €	/jour
Location bateau moteur	8 €	/Demi-journée
Pas de tir à l'arc	7 €	/pers/jour

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

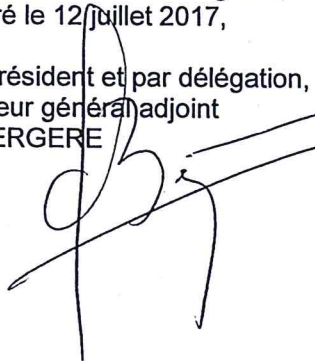
Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAVE : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Dispositif service civique : renouvellement d'agrément (8.6.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique, relative au service civique et notamment son décret d'application n°2010-1771 du 30 novembre 2010 ;

Vu le décret n°2010/485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASV-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'avis favorable depuis 2007 du conseil communautaire pour la mise en place du dispositif service civique ;

Considérant la nature des missions proposées et l'attention particulière développée aux conditions d'accompagnement et de prise en charge des jeunes volontaires, un agrément est délivré pour 3 ans ;

Considérant que le service civique s'adresse aux jeunes âgées de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager, pour une période de 6 à 12 mois, au service de la collectivité, pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif ;

Considérant que le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir le service civique aux actions s'intégrant dans un esprit de citoyenneté, le service civique étant un engagement citoyen reconnu et valorisé ;

Considérant qu'il permet aux volontaires de vivre de nouvelles expériences, de leur donner l'opportunité d'être acteurs de projets sociétaux, participant à leur intégration ;

Il vous est proposé d'autoriser le Président :

- A mettre en place le dispositif du service civique au sein de la communauté d'agglomération de Vitré ;

- A demander le renouvellement de l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale, joint en annexe ;

- A signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales ;

- A ouvrir les crédits nécessaires pour le versement des indemnités aux volontaires et le bon fonctionnement du service.

Il est procédé au vote :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **12 JUL. 2017**

Abstention : 0

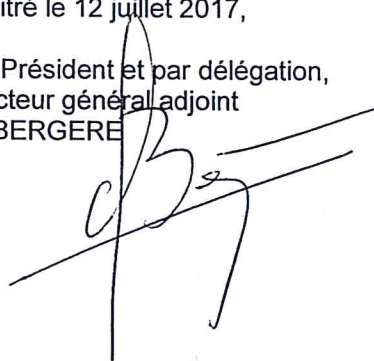
Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Soutien à l'emploi des structures jeunesse et soutien aux projets jeunesse (8.6.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération 8,3 du conseil communautaire du 26 avril 2003 fixant les modalités d'accompagnement de l'emploi d'éducateurs et de l'aide aux projets intercommunaux du secteur « jeunesse » ;
Vu la délibération n°32 du conseil communautaire du 17 mars 2007 ;
Vu les délibérations n°169 du conseil communautaire du 30 septembre 2016 ;
Vu les modifications définies par le comité d'agrément (composé d'élus de la commission Information Jeunesse) ;
Vu la proposition de la commission Information Jeunesse, réunie le 14 juin 2017, de modifier les critères d'attribution ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté de soutenir les structures jeunesse du territoire tant au niveau de l'emploi des animateurs que de leurs projets de structure ;
Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner cette jeunesse, enjeu majeur pour Vitré Communauté ;
Considérant que Vitré Communauté soutient les structures pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, à mettre en place de nouvelles actions ou événements ;

Il vous est proposé deux dispositifs :

1 - Dispositifs de soutien à l'emploi des structures « jeunesse » :

A/ Emploi annuel des structures intercommunales :

- L'animateur(trice) est salarié(e) d'une structure intercommunale,
- L'animateur(trice) est titulaire d'un diplôme de niveau IV délivré par Jeunesse et Sports,
- L'animateur(trice) est employé(e) par la structure pour un mi-temps minimum,
- L'aide correspond à 33 % du salaire chargé plafonné à 8000 euros,
- L'animateur(trice) assure dans ses missions la coordination de la politique jeunesse (à partir de 11 ans) pour un minimum de 50 % de son temps de travail.

B/ Emploi annuel des communes de +4000 habitants :

- L'animateur(trice) est salarié(e) d'une commune de plus de 4000 habitants,
- L'aide concerne un seul emploi par commune,
- L'animateur(trice) est titulaire d'un diplôme de niveau IV délivré par Jeunesse et Sports,
- L'animateur(trice) est employé(e) par la structure pour un mi-temps minimum,
- L'animateur(trice) assure dans ses missions la coordination de la politique jeunesse (sur la tranche d'âge 11/17 ans) pour un minimum de 50 % de son temps de travail,
- L'aide correspond à 15 % du salaire chargé plafonné à 5000 euros.

Pièces justificatives à joindre à la demande :

un contrat de travail de l'animateur(trice),
une photocopie du diplôme,
une copie de bulletin de salaire,
le bilan d'activités de l'année N-1 précisant les activités proposées pour la tranche d'âge 11/17 ans pour les associations, joindre le PV de l'assemblée générale.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **12 JUIL. 2017**

2 - Dispositifs de soutien aux projets « jeunesse » :

- Dimension intercommunale : au moins 2 associations ou communes différentes permettant l'accueil des jeunes à partir de 11 ans,
- Mutualisation des moyens pour la mise en œuvre d'actions éducatives,
- 20 % du budget de fonctionnement plafonné à 2000 euros.

Pièces justificatives à joindre à la demande :

Convention de partenariat, délibération de regroupement des communes sur les actions jeunesse
Budget de fonctionnement de l'action hors frais de personnel (joindre justificatifs)
Statuts si c'est une association qui demande l'aide
Bilan de l'activité de l'année N-1
Pour les associations, joindre le PV de l'assemblée générale
Relevé d'Identité Bancaire lors de la 1ère demande et en cas de changement

La demande est valable une année. Elle est donc à renouveler tous les ans.

Il ne sera pas possible de cumuler les différents dispositifs.

Chaque projet fera l'objet d'une demande auprès du service Information Jeunesse.

Enfin le calendrier 2017 de ce dispositif est proposé comme suit :

1/ Les nouveaux critères revus en commission seront pris en compte pour l'exercice 2017. Ceci impose le planning suivant :

Envoi des dossiers aux communes et associations à compter du 10 juillet,
Etude des dossiers en comité d'agrément (élus de Vitré Communauté, membres de la commission Information Jeunesse) le 5 octobre,
Préparation des ordonnancements à compter du 10 octobre.

2/ Financement :

Le dispositif de soutien d'accompagnement de l'emploi d'éducateurs et de l'aide aux projets intercommunaux du secteur « jeunesse » présente un budget de 50 000 euros. Le versement de l'aide se fera en une seule fois courant octobre/novembre. La gestion de ce fonds est assurée par la communauté d'agglomération de Vitré Communauté. C'est donc Vitré Communauté qui, sur certificat du président de la communauté d'agglomération ou de son mandataire, versera l'aide aux bénéficiaires.

Il vous est proposé d'approuver les nouveaux critères pour un effet au 10 juillet 2017 ainsi que les modalités d'organisation et de financement.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LÉBOUC - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Convention de partenariat "chantier International de jeunes bénévoles" (7.5.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la validation du projet « chantier international de jeunes bénévoles » en commission Information Jeunesse du 8 novembre 2016 et consolidé lors de la commission le 14 juin 2017 ;

Vu l'appel à projet à destination des communes fin 2016 pour l'accueil d'un chantier international de jeunes bénévoles ;

Considérant que Vitré Communauté, au titre de sa compétence en matière de politique de la ville, reconnaît tout l'intérêt que représente l'accueil d'un chantier international de jeunes bénévoles, sur son territoire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner cette jeunesse, qu'il est nécessaire de valoriser l'engagement des jeunes et de les accompagner dans leurs initiatives ;

Il vous est proposé :

- de valider la mise en place d'un chantier de jeunes bénévoles sur le territoire de la ville de Vitré. Le chantier consisterait à restaurer un mur, à le dé-végétaliser et à reprendre les parties fragilisées ;
 - que l'association Compagnons Bâisseurs animerait le chantier du 10 au 30 juillet 2017 avec un effectif prévu de 12 bénévoles (+18 ans) ;
 - de valider les termes de la convention tripartite réunissant :
 - La communauté d'agglomération
 - La ville de Vitré
 - L'association « Les compagnons Bâisseurs Bretagne »
- La participation financière pour Vitré Communauté serait répartie de la manière suivante :
- mise en place, organisation et animation du chantier : 13 131,34 euros ;
- d'autoriser le président à signer ladite convention, jointe en annexe et à ouvrir les crédits nécessaires à la mise en place de cette action.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.
Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUIL. 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbree (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbree (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Convention de partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs Bretagne pour la réfection du mur de l'ancien presbytère de Montautour (7.5.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que la réfection du mur de l'ancien presbytère de Montautour a démarré en 2014 et s'est poursuivie jusqu'en 2016 grâce à la mise en place de plusieurs chantiers de jeunes bénévoles, sous la coordination du service PAE-PIJ de Vitré Communauté ;

Considérant qu'afin d'achever ces travaux, le chantier d'insertion des Compagnons Bâtisseurs Bretagne nous propose une convention de partenariat permettant d'associer le chantier d'insertion de Vitré Communauté ;

Considérant que cette participation, sous la responsabilité technique des Compagnons Bâtisseurs Bretagne, aurait pour but de transmettre, par la pratique, un savoir-faire et d'acquérir ainsi des techniques de maçonnerie traditionnelle ;

Considérant que les Compagnons Bâtisseurs Bretagne s'engageraient à accueillir quatre à six salariés du chantier d'insertion de Vitré Communauté pendant les temps de travail effectifs sur site, et à mettre à leur disposition le matériel nécessaire à la bonne réalisation des travaux (hors petit outillage et Equipements de Protection Individuelle) ;

Considérant que les salariés en insertion de Vitré Communauté resteraient toutefois sous la responsabilité juridique et assurancielle de Vitré Communauté, puisqu'ils seraient constamment encadrés par leur référent habituel ;

Considérant que la participation de Vitré Communauté à l'action menée par l'association des Compagnons Bâtisseurs (sans intervention du chantier d'insertion de Vitré Communauté) s'élèverait à 28 364,40 € ;

Considérant que dans le projet de convention proposé par Les Compagnons Bâtisseurs, joint en annexe à la présente délibération, il est indiqué que :

-ce montant sera révisé, selon la participation du chantier d'insertion de Vitré Communauté seulement si celui-ci permet aux Compagnons Bâtisseurs Bretagne de gagner du temps ;

- en début de chantier, un état des lieux contradictoire des travaux à réaliser sera effectué pour quantifier le travail. La quote-part de travail réalisée par le chantier d'insertion de Vitré Communauté, sur la base d'un quantitatif des travaux réalisés, viendra en diminution du montant ci-dessus référencé. Cette quote-part pourra être minorée au regard de l'implication de l'équipe des Compagnons Bâtisseurs pour la formation et l'accompagnement des équipes du chantier d'insertion de Vitré Communauté.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention, jointe en annexe, avec les Compagnons Bâtisseurs Bretagne.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **12 JUIL. 2017**

Il est procédé au vote :

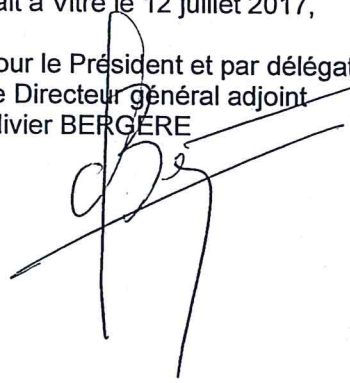
Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbree (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbree (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Approbation du règlement d'exploitation applicable sur les réseaux du transport urbain sur le territoire de Vitré Communauté (8.7.3)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant les souhaits de la commission Transport réunie le 25 avril 2017 d'unifier les pratiques dans le transport urbain de Vitré, Châteaubourg, la ligne Vitré-la Guerche et le réseau des communes rurales ;

Il vous est proposé d'approuver le règlement d'exploitation joint en annexe.

Un exemplaire sera téléchargeable sur le site internet de Vitré Communauté après le Conseil Communautaire.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbree (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbree (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Garantie d'emprunt - parc locatif social : commune de Domalain (7.3.4)

Le Président expose :

Vu le codé général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le Contrat de Prêt n° 64504 en annexe, signé entre NEOTOA, ci –après, l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 juillet 2007 portant engagement de garantir à 100% les emprunts sollicités par les opérateurs HLM auprès de la Caisse des Dépôts pour des opérations locatives sociales, et ce, sur l'ensemble du territoire (sauf sur les communes d'Argentré du Plessis, de Châteaubourg , de Vitré) ;

Vu la demande formulée par NEOTOA à Vitré Communauté, par courrier en date du 29 mai 2017, de garantir un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour la réhabilitation de 9 logements locatifs sociaux à DOMALAIN « Impasse des Hortensias et rue Brune » ;

DELIBERE :

Article 1 : Le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de VITRE COMMUNAUTE accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 127 926 € euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N°64 504, constitué de quatre lignes du Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Vitré Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Article 4 : Monsieur le Président de Vitré Communauté est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbree (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbree (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Garantie d'emprunt - parc locatif social - Commune de Saint-Germain-du-Pinel (7.3.4)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le Contrat de Prêt n° 63348 en annexe, signé entre NEOTOA, ci –après, l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 juillet 2007 portant engagement de garantir à 100% les emprunts sollicités par les opérateurs HLM auprès de la Caisse des Dépôts pour des opérations locatives sociales, et ce, sur l'ensemble du territoire (sauf sur les communes d'Argentré du Plessis, de Châteaubourg, de Vitré) ;

Vu la demande formulée par NEOTOA à Vitré Communauté, par courrier en date du 2 mai 2017, de garantir un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour réaliser une opération locative sociale de 6 logements à SAINT GERMAIN-DU-PINEL « Lotissement de lisière » ;

DELIBERE :

Article 1 : Le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de VITRE COMMUNAUTE accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 618 256,00€ euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N°63348, constitué de quatre lignes du Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Vitré Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Article 4 : Monsieur le Président de Vitré Communauté est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUL. 2017

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Création de la conférence intercommunale du logement (CIL) (8.5.4)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L441-1-5 du code de la construction et de l'habitation relatif à la constitution d'une Commission Intercommunale du Logement (CIL) ainsi que son document cadre ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales instaurant la possibilité d'une délégation des aides à la pierre au profit des Etablissements Publics de Coopération intercommunale ;

Vu la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) en date du 24 mars 2014, portant sur la simplification et l'efficacité des processus d'attribution des logements locatifs sociaux ;

Vu la loi n° 2017-86 « Égalité et citoyenneté » en date du 27/01/2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 novembre 2016 approuvant définitivement le Programme Local de l'Habitat n°2 (2016-2022), et son axe 4 action n°13 sous-action n°13.3 ;

Considérant que, depuis 2006, Vitré Communauté est délégataire des aides à la pierre permettant ainsi une gestion locale des enveloppes d'agréments et financières des aides publiques au logement ;

Considérant que la délégation des aides à la pierre constitue un véritable outil opérationnel dans la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat et permet, en fonction des priorités définies localement, la gestion des crédits d'Etat alloués et leur attribution, tant pour la production du parc locatif social que pour la rénovation du parc privé (aides de l'ANAH) ;

Considérant la position nouvelle de l'intercommunalité en tant que « chef de file » de la politique de gestion et de régulation des attributions de logements sociaux, la Conférence Intercommunale du Logement est constituée en vue d'améliorer la lisibilité, l'efficacité et l'équité des attributions des logements sociaux. Co-pilotée par Vitré Communauté et par l'État, la Conférence Intercommunale du Logement est chargée d'améliorer la cohérence des stratégies menées par les bailleurs et le réservataire en définissant des orientations et un cadre de travail commun ;

Il vous est donc proposé :

- De valider la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement sur Vitré Communauté ;
- D'autoriser le Président à engager les actions et démarches nécessaires ainsi qu'à signer tout document se rapportant à cette décision.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitre le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- convention conclue avec l'Etat pour la gestion des aires des gens du voyage pour l'année 2017 : accueil des Gens du Voyage / Aide à la gestion de l'Etat (8.5.7)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L851-1 du code de la sécurité sociale pour la gestion des aires des gens du voyage pour l'année 2016 ;

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret n°2014-1742 du 30 décembre 2014 relatif à l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage de l'Ille-et-Vilaine 2012-2017 publié au recueil des actes administratifs n°123 du 31 août 2012 ;

Considérant que, chaque année, une aide forfaitaire de l'Etat est versée à Vitré Communauté afin d'aider la collectivité à assurer la gestion des aires d'accueil ;

Considérant que cette aide fait l'objet d'une convention de gestion signée entre l'Etat et l'agglomération ;

Considérant que, pour chaque aire, un montant provisionnel de l'aide est versé au gestionnaire l'année n ;

Considérant que ce versement mensuel provisionnel est composé d'un montant fixe déterminé en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques effectivement disponibles, par mois, par aire d'accueil fixé dans la convention et d'un montant variable (celui-ci étant provisionnel) déterminé en fonction du taux moyen d'occupation mensuel prévisionnel (diminué en fonction de l'existence d'un protocole de scolarisation et/ou du livret d'accueil et/ou de la nomination d'un référent politique et/ou technique) ;

Considérant que la somme des quatre aires pour l'année 2017 est estimée à 40 264,80 € (hors montant variable prévisionnel) ;

Il vous est proposé :

- de valider la convention conclue entre l'Etat et Vitré Communauté (ci-jointe en annexe) en application de l'article L851-1 du code de la sécurité sociale pour la gestion des aires des gens du voyage pour l'année 2017 ;
- d'autoriser le Président à signer, en conséquence, tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents : 46
Votants (dont 8 pouvoirs) : 54

L'an deux mille dix sept, le sept juillet
le Conseil communautaire étant réuni à VITRE
après convocation légale,
Date de convocation : le 30/06/2017

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBOUÇ - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

**- Gestion des aires des gens du voyage de Vitré Communauté
convention avec la commune d'Etelles – aire d'accueil des gens du voyage
d'Etelles (8.5.7)**

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la convention en date du 30 juin 2016 conclue entre Vitré Communauté et la Commune d'Etelles confiant à cette dernière la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (3 emplacements) située sur son territoire pour une durée d'un an ;

Considérant la nécessité d'assurer une continuité dans l'accueil, la gestion et l'entretien des aires des gens du voyage ;

Il vous est proposé :

- De confier, pour une durée d'un an, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Etelles à la Commune d'Etelles suivant les conditions inscrites dans la convention figurant en annexe ;
- D'autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christinè CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbree (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbree (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Financement de structures d'hébergements (8.5.4)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le Programme Local de l'Habitat n°2 (2016-2022) arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 4 novembre 2016 notamment son axe 2 - action n°7 et son axe 3 – action n°9 et ses sous-action 9.3 et 9.4 ;

Vu le projet de hameau d'hébergement et de structures d'accueil pour publics en insertion sociale à Vitré (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Urgence et Insertion, maison de retraite pour personnes âgées en grande difficulté sociale), porté par NEOTOA pour la construction et par l'association AIS 35 pour la gestion de la résidence, dont le prix de revient est de 6 Millions d'euros ;

Vu le projet de création de la résidence-accueil « Ty Breizh », porté par NEOTOA pour la construction et par l'association Espoir 35 pour la gestion de la résidence, destiné à un public adulte en situation d'handicap psychique, dont le prix de revient est d'1,5 Millions d'euros ;

Vu la programmation locative sociale 2017 validée par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en date du 16 mars 2017, comportant ces deux opérations ;

Vu l'accord favorable de la commission logement en date du 22/02/2017 pour le financement des deux opérations structures selon les modalités suivantes : 4000€ par logement conventionné PLUS-structure et 6000€ par logement conventionné PLAI-structure, ce qui revient à une subvention d'un montant de 182 000€ pour le hameau d'hébergement (35 logements) et d'un montant de 90 000 € pour la résidence-accueil (15 logements) ;

Considérant que ces deux opérations répondent à des besoins d'hébergement de niveau communautaire ;

Considérant que ce soutien financier communautaire permet de réduire le montant de la redevance due par l'association gestionnaire au constructeur de l'opération ;

Il vous est proposé :

- **D'adopter le soutien financier de Vitré Communauté à l'opération de Hameau d'hébergement à hauteur de 182 000 € ;**
- **D'adopter le soutien financier de Vitré Communauté à l'opération de résidence-accueil à hauteur de 90 000 € ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

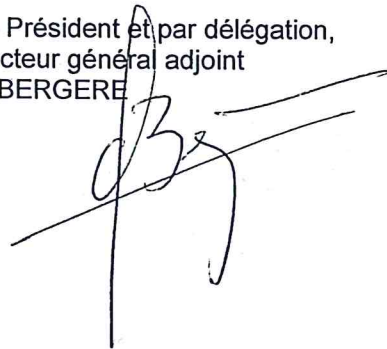
Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Audé de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Exemption des communes au dispositif SRU (8.5.10)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 55 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, modifié par le titre II de la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ;

Vu les articles 97 à 99 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu les articles L. 302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 2013-670 du 24 juillet 2013 pris pour l'application du titre II de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ;

Vu le décret n° 2017-835 du 5 mai 2017 relatif aux dispositions particulières à certaines agglomérations en matière de réalisation de logements locatifs sociaux et pris pour l'application de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n° 2017-840 du 5 mai 2017 fixant les valeurs des ratios permettant de déterminer la liste des agglomérations et des établissements publics de coopération intercommunale et la liste des communes mentionnés, respectivement aux premier et troisième alinéas du II de l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation ainsi que de définir les agglomérations de plus de 30 000 habitants sur le territoire desquelles les communes sont susceptibles d'être exemptées de l'application des dispositions de l'article L. 302-5 et suivants ;

Vu l'instruction ministérielle en date du 9 mai 2017 visant à présenter le périmètre, les modalités et le calendrier de mise en œuvre, en 2017, pour application en 2018 et 2019, de la procédure d'exemption des communes du dispositif SRU ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le Programme Local de l'Habitat n°2 (2016-2022) arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 4 novembre 2016 ;

Vu l'avis de la Commission logement en date du 14 juin 2017 ;

Considérant que le territoire de Vitré Communauté compte quatre communes concernées par les obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain : Argentré-du-Plessis, Châteaubourg, La Guerche-de-Bretagne et Vitré ;

Considérant que seule la ville de Vitré détient un taux supérieur à 20% de logements locatifs sociaux (21.14%) et n'est pas concernée par des obligations de rattrapage ;

Considérant que les communes de plus de 3 500 habitants doivent atteindre progressivement un taux de 20% de logements locatifs sociaux. Au 1er janvier 2017, les taux de logements locatifs sociaux sont les suivants :

- Argentré-du-Plessis : 11.29 %

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **17 JUIL. 2017**

- Châteaubourg : 11.53 %
- La Guerche-de-Bretagne : 8.75%

Considérant que les obligations de rattrapage sont fixées par période triennale et des pénalités financières annuelles sont appliquées aux communes en fonction du nombre total de logements sociaux manquants ;

Considérant que Vitré Communauté figure sur la liste des agglomérations et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre visés au premier alinéa du II de l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation ne justifiant pas un effort de production supplémentaire pour répondre à la demande et aux capacités à se loger des personnes à revenus modestes et des personnes défavorisées ;

Considérant que la demande d'exemption doit être faite sur proposition de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Considérant que la qualité de la desserte aux bassins d'activités et d'emplois par les services de transport en commun est une condition d'analyse pour l'exemption des communes susvisées ;

Considérant que la qualité de la desserte des communes concernées depuis ces bassins par les services de transport, peut être caractérisée notamment à raison d'une fréquence inférieure au quart d'heure, aux heures de pointe du matin et du soir ;

Considérant que les trois communes susvisées peuvent prétendre à une demande d'exemption du dispositif SRU ;

Considérant que la demande sera accompagnée d'une analyse locale pour chaque Commune ;

Considérant qu'au 30 septembre, au plus tard, le préfet de Région doit remettre à la commission nationale SRU la liste des communes proposées par Vitré Communauté, assorti de son avis ;

Considérant que l'exemption a une durée de trois ans et doit être renouvelée pour chaque période triennale jusqu'en 2025 ;

Il vous est proposé :

- De soumettre la demande d'exemption auprès du représentant de l'Etat dans la Région pour les communes d'Argentré-du-Plessis, Châteaubourg et La Guerche-de-Bretagne ;
- D'autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Développement de l'offre locative à loyers maîtrisés et traitement de la vacance en centre bourg : convention avec SOLIHA (8.5.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le Programme Local de l'Habitat de Vitré Communauté approuvé le 18 septembre 2009 et rendu exécutoire le 13 janvier 2010 suite à l'avis favorable du Préfet d'Ille et Vilaine ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 mai 2014 décidant d'engager la procédure du nouveau Programme Local de l'Habitat (2016-2022) ;

Vu le projet de Programme Local de l'Habitat n°2 (2016-2022) arrêté par délibération du conseil communautaire en date 29 janvier 2016 ;

Vu la convention en date du 15 mai 2017 par laquelle Vitré Communauté a reçu délégation de compétence de l'Etat pour la gestion des aides publiques au logement (parc locatif social et parc privé relevant de l'ANAH) pour une durée de 6 ans, sur la période 2017-2022 ;

Considérant que, dans le cadre de sa politique de revitalisation des centres bourgs et cœurs de ville, Vitré Communauté encourage notamment la mobilisation et la valorisation du parc de logements existant par la production de logements à loyers maîtrisés, la remise sur le marché de logements vacants ainsi que la lutte contre l'habitat dégradé, indigne et la précarité énergétique ;

Considérant que, parallèlement la communauté d'agglomération souhaite mieux informer et sensibiliser les propriétaires bailleurs pour les encourager à conventionner leurs logements avec l'ANAH ;

Considérant que les missions proposées par SOLIHA Ille-et-Vilaine s'inscrivent dans cette démarche ;

Considérant que SOLIHA Ille-et-Vilaine est une association loi 1901 présente dans le Département depuis 1964 qui agit en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées. SOLIHA Ille-et-Vilaine est agréée par le préfet, depuis le 1er janvier 2011, pour ses activités d'ingénierie sociale, financière et technique. Cet agrément a été renouvelé le 5 décembre 2015 pour une période de 5 ans ;

Considérant que le montant de la subvention est fixé à 35 526, 50 euros nets de taxes, correspondant à la dépense prévisionnelle subventionnable (décomposée en annexe de la convention) et en fonction d'un objectif prévisionnel en nombre d'actions fixé préalablement d'un commun accord entre VITRÉ COMMUNAUTÉ et SOLIHA Ille-et-Vilaine ;

Il vous est proposé :

- **D'adopter le partenariat entre Vitré Communauté et SOLIHA Ille-et-Vilaine suivant les conditions inscrites dans la convention figurant en annexe ;**
- **D'autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

12 JUL. 2017

Il est procédé au vote :

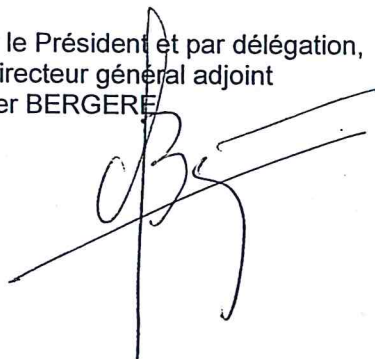
Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017****- Conservatoire de musique et d'art dramatique : tarification des élèves à l'issue du dispositif Classes à Horaires Aménagés Musique - année scolaire 2017 - 2018 (7.1.6)**

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que le dispositif « C.H.A.M. » (Classes à Horaires Aménagés Musicales), permettant à des enfants de l'école publique Jean Guéhenno de Vitré de bénéficier d'un enseignement musical gratuit, arrive à terme après le CM2 ;

Considérant qu'il convient de fixer une tarification adaptée pour les élèves, parfois issus de familles aux revenus modestes, qui souhaitent continuer à apprendre la musique dans le cursus du Conservatoire ;

Considérant que ces tarifs sont fixés sur les tranches de quotients familiaux de la ville de Vitré ;

Considérant l'augmentation du tarif cursus, votée par le Conseil Communautaire du 12 mai 2017, laquelle devrait donc être appliquée aux élèves ex-Cham dans la dernière tranche du quotient familial ;

Il vous est proposé de fixer, pour les élèves arrivés au terme de la scolarité C.H.A.M., les tarifs suivants pour l'année scolaire 2017 – 2018 :

TARIFS EX-CHAM 2017-2018**CURSUS INSTRUMENTAL OU MUSIQUES ACTUELLES :**

(Cours d'instrument, Culture musicale générale, pratique d'ensemble)

Tranches Quotient Familial (CF ville de Vitré 2017)	Tarif ex CHAM annuel Forfait cursus instrument Payable en 3 fois 2017-2018	Location instrument payable en septembre 2017-2018
Jusqu'à 356	90 €	0 €
De 357 à 549	90 €	0 €
De 550 à 764	120 €	0 €
De 765 à 1 000	210 €	0 €
De 1 001 à 1 300	279 €	0 €
A partir de 1 301	369 € (tarif plein conservatoire 2017-2018)	90 €

Réduction à partir de deux enfants dans le dispositif ou issus de CHAM : -20%.

Les tranches du quotient familial seront prises en compte à partir d'une attestation CAF de l'année 2017.

La facturation se fera en trois fois, par trimestre. Elle pourra être arrêtée ou réduite uniquement en cas de déménagement ou pour des raisons médicales, proportionnellement aux cours manqués.

Il est procédé au vote :

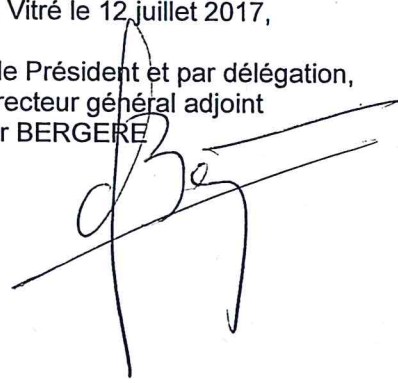
Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Ecole d'arts plastiques : conventions pour les prestations extérieures - tarifs 2017-2018 (7.1.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que les professeurs de l'école d'arts plastiques sont amenés à dispenser des cours auprès d'autres collectivités et autres organismes :

- Le foyer d'hébergement pour adultes handicapés « les lilas » à Vitré,
- La Communauté de Communes «Au Pays de la Roche aux Fées »

Il vous est proposé :

- D'autoriser la signature des conventions, ci-annexées ;
- D'autoriser le recouvrement des prestations trimestrielles, à terme échu.

Il est procédé au vote :

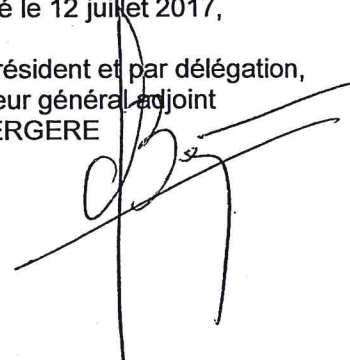
Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHAISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Modifications de postes - avancement de grade (4.1.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Direction générale :

Vu le décret n°87-1097, du 30 décembre 1997 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs ;

Vu le tableau des effectifs ;

Pour permettre la nomination d'un agent suite à avancement de grade au choix, il vous est proposé la modification suivante du tableau des effectifs, au 1er août 2017, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire :

- Transformation d'un poste d'administrateur (catégorie A, filière administrative) à temps complet, en un poste d'administrateur hors classe (catégorie A, filière administrative) à temps complet.

Service piscines :

Vu le décret n°2011-605, du 30 mai 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n°2006-1690, du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le tableau des effectifs ;

Pour permettre la nomination d'agents suite à avancement de grade au titre de l'examen professionnel ou au choix, il vous est proposé la modification suivante du tableau des effectifs, au 1er août 2017, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire :

- Transformation d'un poste d'éducateur des APS principal de 2ème classe (catégorie B, filière sportive) à temps complet, en un poste d'éducateur des APS principal de 1ère classe (catégorie B, filière sportive) à temps complet.

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif (catégorie C, filière administrative) à temps complet, en un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (catégorie C, filière administrative) à temps complet.

Service instruction des autorisations du droit des sols et Pays de Vitré-Porte de Bretagne :

Vu le décret n°2012-924, du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ;

Vu le tableau des effectifs ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **12 JUL. 2017**

Pour permettre la nomination d'agents suite à avancement de grade au titre de l'examen professionnel, il vous est proposé la modification suivante du tableau des effectifs, au 1er août 2017, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire :

- Transformation de deux postes de rédacteurs principaux de 2ème classe (catégorie B, filière administrative) à temps complet, en deux postes de rédacteurs principaux de 1ère classe (catégorie B, filière administrative) à temps complet.

Service des sports :

Vu le décret n°2011-605, du 30 mai 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives ;

Vu le tableau des effectifs ;

Pour permettre la nomination d'un agent suite à avancement de grade au titre de l'examen professionnel, il vous est proposé la modification suivante du tableau des effectifs, au 1er août 2017, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire :

- Transformation d'un poste d'éducateur des APS (catégorie B, filière sportive) à temps complet, en un poste d'éducateur des APS principal de 2ème classe (catégorie B, filière sportive) à temps complet.

Service environnement – aménagement :

Vu le décret n°2006-1691, du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu le tableau des effectifs ;

Pour permettre la nomination d'un agent suite à avancement de grade au titre de l'examen professionnel, il vous est proposé la modification suivante du tableau des effectifs, au 1er août 2017, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire :

- Transformation d'un poste d'adjoint technique (catégorie C, filière technique) à temps complet, en un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (catégorie C, filière technique) à temps complet.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitre le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Modification de poste - concours (4.1.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-547, du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le tableau des effectifs ;

Pour permettre la nomination d'un agent suite à la réussite au concours, il vous est proposé la modification suivante du tableau des effectifs, au 1er août 2017 :

- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (catégorie C, filière technique) à temps complet, en un poste d'agent de maîtrise (catégorie C, filière technique) à temps complet.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

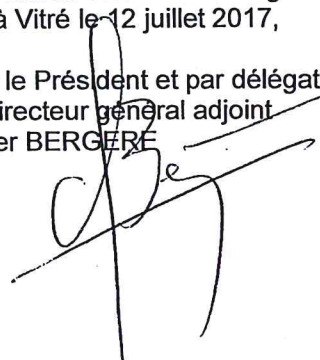
Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Modification de poste - recrutement (4.1.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2006-1690, du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le tableau des effectifs ;

Suite à une réorganisation du service et afin de permettre le recrutement d'un agent au service transports, il vous est proposé la modification suivante du tableau des effectifs, au 1er septembre 2017 :

- Transformation d'un poste de technicien principal de 1ère classe (catégorie B, filière technique) à temps complet, en un poste d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2ème classe ou principal de 1ère classe (catégorie C, filière administrative) à temps complet.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUBAIN - BALAZE, Pascale CARTON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Postes permanents au Conservatoire de musique et d'art dramatique : ajustement d'heures (4.1.1)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-437 du 29 mars 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les effectifs statutaires du Conservatoire, afin de tenir compte de la répartition des heures d'enseignement liée aux inscriptions des élèves dans les différentes disciplines ;

Il vous est proposé la modification des postes suivants à compter du 1er septembre 2017 :

grade	Nb de poste	Ancienne durée de travail	Nb de poste	Nouvelle durée de travail
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2	Temps complet	2	Temps complet
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 17.5h	1	Temps non complet 15h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 17.5h	1	Temps non complet 18h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 18h	1	Temps non complet 17h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 15.25h	1	Temps non complet 12h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 5h	1	Temps non complet 5h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 11.25h	1	Temps non complet 12h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 9.75h	1	Temps non complet 10.5h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 9h	1	Temps non complet 10h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 8h	1	Temps non complet 9.5h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 12h	1	Temps non complet 9 h

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **12 JUIL. 2017**

Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 8.5h	1	Temps non complet 8.5h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 3.5h	1	Temps non complet 3.5h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 4.5h	1	Temps non complet 4h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 3.75h	1	Temps non complet 3.5h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 3h	1	Temps non complet 5h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 16h	1	Temps non complet 16h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 8h	1	Temps non complet 8h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps complet 7.5h	1	Temps non complet 5h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 3.5h	1	Temps non complet 3.5h
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	Temps non complet 3h	1	Temps non complet 3h

Ces postes seront pourvus par voie statutaire, ou à défaut momentanément pourvus par des agents contractuels (loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3-2, vacance d'emploi non pourvu par un titulaire).

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **12 JUL. 2017**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents : 46
Votants (dont 8 pouvoirs) : 54

L'an deux mille dix sept, le sept juillet
le Conseil communautaire étant réuni à VITRE
après convocation légale,
Date de convocation : le 30/06/2017

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Renouvellement de mise à disposition (4.1.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Affaires foncières :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 61 à 63 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Il vous est proposé, après accord de l'agent concerné :

- de reconduire pour 6 mois, à compter du 1er juillet 2017, et dans les mêmes conditions, la mise à disposition partielle à raison de 8 heures par semaine auprès de Vitré Communauté de Madame Marianne BAUDRIER, attaché territorial, secrétaire général de la Commune de Pocé les Bois, en vue d'assurer le suivi des dossiers juridiques dans le domaine du foncier et des procédures d'urbanisme ;
- de valider les termes de la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5721-9 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 61 à 63 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant que le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré ne dispose pas d'un agent qualifié pour assurer le secrétariat et l'accueil et ne peut recruter un agent affecté à cette seule mission ;

Aussi, dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, et dans un souci de mutualisation et d'efficience des moyens d'action, il est proposé, après accord de l'agent concerné :

- de mettre partiellement à disposition du Syndicat d'Urbanisme, Mme Christèle PARCOU, adjoint administratif titulaire, chargé du secrétariat du Pays de Vitré – Porte de Bretagne de Vitré Communauté, pour assurer la gestion du secrétariat du Syndicat d'Urbanisme, à raison de 50% d'un temps complet, pour une durée d'un an, à compter du 1er juillet 2017 ;
- d'autoriser le Président à signer avec le Président du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, une convention, jointe en annexe, définissant les modalités de mise à disposition (50% d'un équivalent temps complet) et de remboursement de la dépense engagée.

Service instruction des autorisations du droit des sols :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 61 à 63 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Il vous est proposé, après accord de l'agent concerné de prolonger :

- la mise à disposition partielle de Monsieur Rodrigue HENRIO, ingénieur principal à la Ville de Vitré, à raison de 10% d'un temps complet, du 1er juillet 2017 pour une durée de 3 mois, afin d'assurer la coordination du service commun d'instruction du droit des sols ;
- de valider les termes de la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Vitré Communauté versera à l'agent une indemnité mensuelle de 357€ bruts.

CISPD :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 61 à 63 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Il vous est proposé, après accord de l'agent concerné de prolonger :

- la mise à disposition partielle de Monsieur Bertrand MERRET, attaché territorial à la Ville de Vitré, à raison de 20% d'un temps complet, à compter du 1er juillet 2017 pour une durée de 3 mois, afin d'assurer la conduite de la mission de prévention (CISPD) ;
- de valider les termes de la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Vitré Communauté versera à l'agent une indemnité mensuelle de 357€ bruts.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **12 JUL. 2017**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Renouvellement activité accessoire (4.1.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 modifié, relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Il vous est proposé, après accord des agents concernés, dans le cadre d'un cumul d'emploi public avec une activité accessoire publique de prolonger l'activité accessoire de deux adjoints techniques de la ville de vitré, Monsieur Philippe ALGRET et Monsieur Sébastien LEBERGER, titulaires à temps complet, auprès de Vitré Communauté, pour assurer la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage relevant de la compétence de la communauté d'agglomération, à raison de 10% (chacun) d'un temps complet, du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.

Au titre de cette activité accessoire, Vitré Communauté versera à chacun des agents, une indemnité de 500€ nets par mois.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

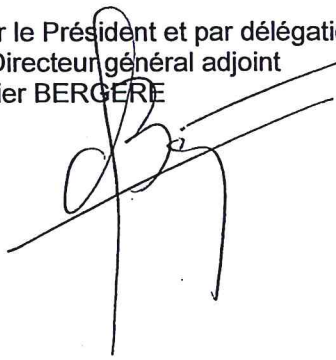
Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIÉ, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIÉ de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Contrat d'apprentissage (4.4)

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 modifiée, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 modifié, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

Vu le décret n°93-162 du 2 février 1993 modifié, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'avis donné par le Comité Technique, lors de la séance du 8 juin 2017 ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique, il revient au Conseil communautaire de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage pour un ancien agent du chantier d'insertion qui souhaite passer un BTS « gestion et protection de la nature » en apprentissage pendant une durée de 2 ans ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Il vous est proposé :

- de recourir au contrat d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire de septembre 2017 ledit contrat d'apprentissage pour un BTS d'une durée de 2 ans ;

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Convention SDIS 35 - sapeur-pompier volontaire (4.2.9)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011, relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n°2012-492 du 16 avril 2012 relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu le décret n°2013-153 du 19 février 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires dans le champ de la formation professionnelle continue ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant qu'un agent de Vitré Communauté est actuellement sapeur-pompier volontaire au SDIS 35 ;

Considérant que la collectivité peut, en accord avec le SDIS 35, faciliter la disponibilité opérationnelle et pour la formation du sapeur-pompier volontaire sur son temps de travail ;

Considérant qu'en contrepartie, elle percevra en application du principe de subrogation, les indemnités liées à la formation et aux interventions sur son temps de travail en lieu et place du sapeur-pompier volontaire ;

Considérant que le sapeur-pompier volontaire, ne pourra s'absenter qu'en fonction des nécessités de service ;

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe, relative à la disponibilité du sapeur-pompier volontaire, employé par un employeur public, et à la perception des indemnités liées à la formation et aux interventions, sur son temps de travail, en lieu et place du sapeur-pompier volontaire.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.
Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **12 JUL. 2017**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Prise en charge des repas des encadrants et agents du chantier d'insertion (4.1.8)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°41 du 18 janvier 2014, relative à la participation aux frais de repas des encadrants et agents du chantier d'insertion ;

Considérant que les repas des encadrants et agents du chantier d'insertion sont pris en charge par la collectivité, avec en contrepartie une participation demandée de 2.29€ par repas ;

Considérant que les encadrants et agents du chantier d'insertion se déplacent sur tout le territoire de Vitré Communauté dans le cadre de leur mission, au même titre que les 3 agents des espaces verts ;

Considérant que, par principe d'équité entre les équipes techniques et parce qu'ils sont en mission quand ils se déplacent sur le territoire ;

Il vous est proposé la suppression de ce prélèvement de 2.29€/repas pour les encadrants et agents du chantier d'insertion, à compter du 1er septembre 2017.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

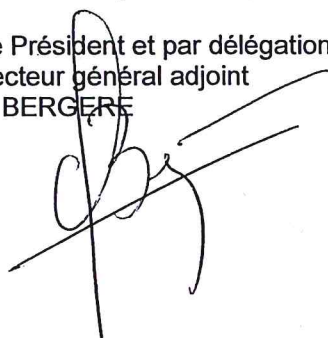
Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Temps d'analyse de pratiques (4.1.8)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Service insertion-RSA :

Vu la délibération n°180 du 3 juillet 2015, autorisant le renouvellement de contrat d'un psychologue pour apporter un soutien au personnel du service insertion-RSA dans le cadre professionnel, d'analyse des pratiques et d'étude des situations ;

Considérant qu'après la réalisation d'un bilan par le service insertion-RSA, il s'avère indispensable de renouveler le temps d'analyses de situations et de pratiques, au regard des situations difficiles que rencontrent les agents du service insertion-RSA dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ;

Considérant que cette mission est intégrée dans l'enveloppe des crédits délégués et que la charge financière ne sera donc pas supportée par Vitré Communauté ;

Considérant la nature des fonctions et compte tenu de la spécificité des besoins liés à cette mission ;

Il vous est proposé de renouveler le contrat à temps non complet d'un psychologue (vacations de 3h par mois) à raison de 330€ nets par mois, pour une durée de 8 mois à compter du 1er octobre 2017, soit un coût pour la collectivité de 4713.44€ bruts chargés environ pour la durée du contrat.

Chantier d'insertion :

Vu la délibération n°181 du 3 juillet 2015, autorisant le renouvellement de contrat d'un psychologue pour le chantier d'insertion ;

Considérant qu'après la réalisation d'un bilan par le service, il s'avère indispensable de renouveler le temps d'analyses de situations et de pratiques professionnelles, pour apporter un soutien aux encadrants dans le cadre professionnel, au regard des situations difficiles qu'ils rencontrent dans l'accompagnement des agents du chantier d'insertion ;

Considérant la nature des fonctions et compte tenu de la spécificité des besoins liés à cette mission ;

Il vous est proposé de renouveler le contrat à temps non complet d'un psychologue (vacations de 2h par mois) à raison de 100€ nets par mois, pour une durée de 10 mois à compter du 1er septembre 2017, soit un coût pour la collectivité de 1785.20€ bruts chargés environ pour la durée du contrat.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

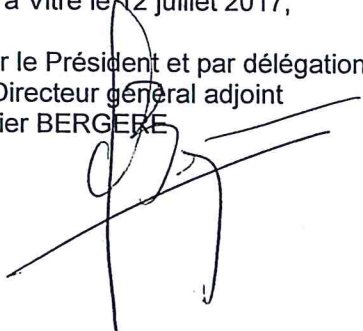
Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Conseil de développement : désignation d'un nouveau représentant de Vitré communauté (5.3.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 88 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°97 du 12 mai 2017 validant la constitution d'un conseil de développement commun avec la communauté de communes de la Roche aux fées et arrêtant sa composition ;

Vu la délibération n°98 du 12 mai 2017 procédant à l'élection de 4 représentants de Vitré Communauté au conseil de développement commun avec la communauté de communes de la Roche aux fées ;

Considérant que le conseil de développement est consulté sur l'élaboration des projets de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ces projets, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant que Vitré communauté dispose de 12 représentants en son sein ;

Il vous est proposé de procéder à la désignation du 5ème candidat suivant :

- Mathieu VINCENT (La Guerche-de-Bretagne)

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54

- Nombre de voix pour : 54
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **12 JUIL. 2017**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 46 Votants (dont 8 pouvoirs) : 54	L'an deux mille dix sept, le sept juillet le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 30/06/2017
--	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Annie RESTIF - CHATEAUBOURG, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENOU - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD - LA SELLE GUERCHaise, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Dominique de LEGGE - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Thierry CADO - MOUSSE, Hervé BERTIN - MOUTIERS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Marie-Annick BOUQUAY - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Anthony MOREL - VITRE, Michèle PRACHT - VITRE, Hervé UTARD - VITRE

Ont donné pouvoir :

Serge LAMY donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Anne STEYER donne pouvoir à Annie RESTIF, Delphine DALLOT donne pouvoir à Bernard RENOU, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Yannick FOUET, Aymeric MASSIET du BIEST donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Gérard CHOPIN donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Jean-Pierre LEBRY donne pouvoir à Michèle PRACHT, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Anthony MOREL

Etaient absents :

Monique SOCKATH, Elisabeth CARRE, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Bertrand DAVID, Hubert DESBLES, Laurent FESSELIER, Yves HISOPE, Martine LEGRAS, Christian STEPHAN, Sébastien FORTIN, Pierre MELOT, Frédéric MARTIN, Georges GROUSSARD, Janine GODELOUP, Jean PITOIS, Pierre MEHAIGNERIE, Jean-Yves BESNARD, Christine CLOAREC, Pascale GOZE, Paul LAPAUSE, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER

Etaient également présents :

Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Bernadette REUCHERON de Torcé (suppléante), Marie-Annick COUASNON de Champeaux (suppléante), Jean-Yves PAIN de Marpiré (suppléant), Daniel CHEDEMAIL de La Chapelle-Erbrée (suppléant), Christophe FESSELIER de St Aubin-des-Landes (suppléant).
Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des Ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Emmanuel JANVIER : chargé de mission Mutualisation, Céline BOILEAU-JACQUET : Responsable du service Environnement, Fabienne FOGGER : Référente administrative des PAE-PIJ.

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2017

- Atelier relais de Taillis - fin du crédit bail avec l'entreprise HMCE

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 juin 2003 validant la mise en place d'un crédit-bail avec la société HMCE (Hyrayama Manufacturing Corporation Europe), spécialisée dans la fabrication d'autoclaves et de machines à stériliser pour le milieu médical pour l'occupation des locaux situés ZA du Bas Pont sur la commune de Taillis ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 29 janvier 2011, actant la mise en place d'un avenant au crédit-bail afin de revoir la durée dudit contrat, suite à la perception d'une subvention du Conseil Départemental. La fin du crédit-bail étant ainsi fixée au 31 décembre 2020 ;

Vu les difficultés financières rencontrées par l'entreprise et la liquidation judiciaire de cette dernière en date du 22 mars 2017 ;

Considérant la nécessité de résilier le crédit-bail pour régulariser la situation auprès du mandataire judiciaire ;

Il vous est proposé d'acter la résiliation du crédit-bail avec la société HMCE (Hyrayama Manufacturing Corporation Europe) pour les locaux situés sur la ZA du Bas Pont, sur la commune de Taillis.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 54
• Nombre de voix pour : 54
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 12 juillet 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
Olivier BERGERE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **12 JUIL. 2017**